



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **WATTRELOS**

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 18h03, le Conseil Municipal convoqué le 2 février s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaient présents :

M. BAERT Dominique, Maire,
Mme DE SMEDT Myriam, M. FITAMANT Sébastien, Mme COQUELLE Michèle, M. GADAUT Henri, M. MEKKI Tarik, Mme REIFFERS Zohra, M. MONRABAL Karl, Mme LEBLANC Martine, M. CHARLES Gilbert, Mme LESTIENNE Myriam, M. TALEB-AHMED Azedine, Mme ZAIDI Sylvie, Adjoints,
M. DUMOULIN J.Philippe, Mme OSSON Catherine, M. DELFOSSE Jacques, M. LEMAY Guy-Noël, M. DE MATOS Steeve, M. CAILLIERET Benjamin, Mme CHANTRIE Annie, Mme DEBAERE-BOITTE Emeline, Mme HAMMAMI-BELAID Basma, Mme DUJARDIN Béatrice, Mme LEMOINE Laureen, M. DAHMANI Rabah, Mme GUILBERT Pamela, M. MARROUKI Steven, Conseillers Municipaux Délégués,
Mme LEVEQUE Océane, M. KIRAZ Veysal, M. RICCI Christophe, Mme DELRUE Marjorie, M. CROIGNY Denis, Mme FELIX Sophie, M. CHAYANI Messaoud, M. SOYEZ J.François, Mme FARACI Marjory, M. GOEDEHAUD Eddy, M. CREDIS Andy, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. LUCAS Pascal procuration Mme COQUELLE Michèle
M. DEBAETS Michel procuration M. CHARLES Gilbert
Mme DJAFER-CHERIF Lina procuration M. FITAMANT Sébastien
Mme DELPLANQUE Laura procuration Mme LESTIENNE Myriam
M. WETE MATOUBA procuration M. GADAUT Henri

Secrétaire de séance :

Mme Océane LEVEQUE

PERSONNEL MUNICIPAL
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMM

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le ÉQUALITE



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_001-AR

RAPPORT N° : 01

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Le rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Le rapport présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il a été présenté en Comité Social Territorial du 08/02/2024.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes ci-joint est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024 ;

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général
Conseil Municipal :

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes
préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024.

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2022

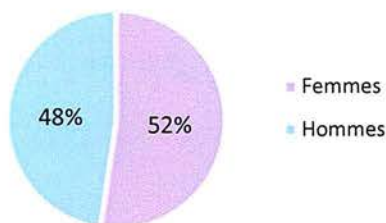
➔ COMMUNE DE WATTRELOS

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Nord par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2023 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2022, la collectivité employait 377 femmes et 343 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

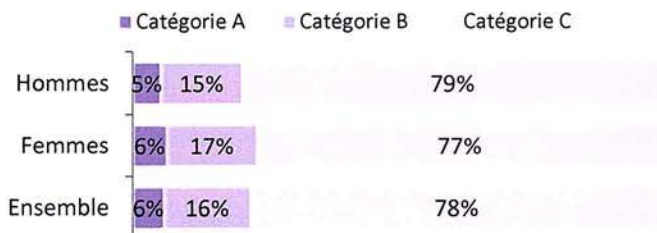


La collectivité emploie 6 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes et 3 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 330,8 fonctionnaires hommes
- 350,2 fonctionnaires femmes
- 10,1 contractuels hommes
- 12,5 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	57%	55%	51%

➔ 5 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 3 % des hommes



- ▶ 52 % des fonctionnaires sont des femmes et 48 % des hommes
- ▶ 63 % des contractuels permanents sont des femmes et 37 % des hommes

➔ Aucune femme contractuelle n'est en CDI contre 18 % des hommes

Au total, 2 agents en CDI sur 30 agents contractuels, soit 7 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	72%	28%
Technique	42%	58%
Culturelle	48%	52%
Sportive	8%	92%
Médico-sociale	100%	
Police	19%	81%
Incendie	-	-
Animation	70%	30%

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem

ASEM	100%
Agents sociaux	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Adjoint administratifs	76%
Adjoint territoriaux d'animation	70%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des ingénieurs en chef

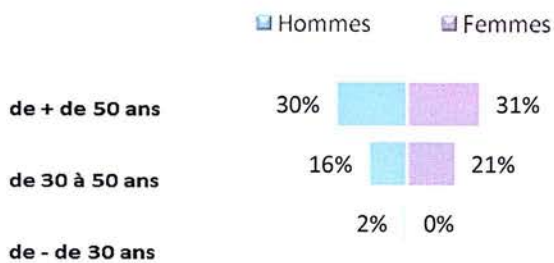
Ingénieurs en chef	100%
Educateurs des APS	92%
Techniciens	87%
Agents de police municipale	80%
Agents de maîtrise	71%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

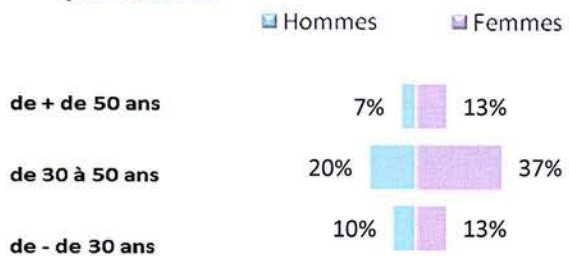
Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	50,59	38,03	49,95
Hommes	51,28	37,95	50,85

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

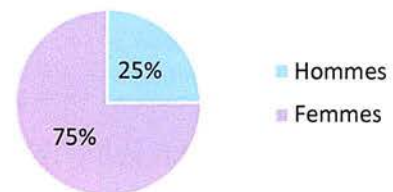


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2022*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	77%
Emplois aidés	-
Apprentis	13%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

16 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 56% des nominations concernent des femmes

9 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

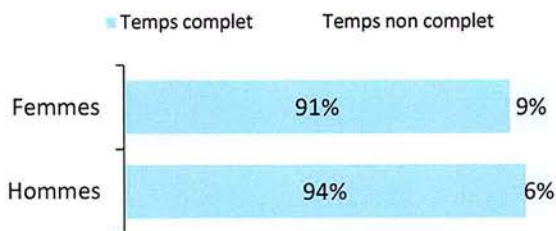
dont 67% des nominations concernent des femmes

► Pour rappel, 52% des fonctionnaires sont des femmes

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

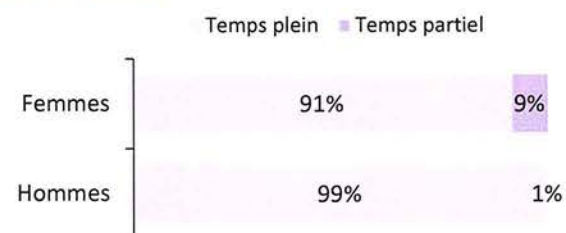
➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



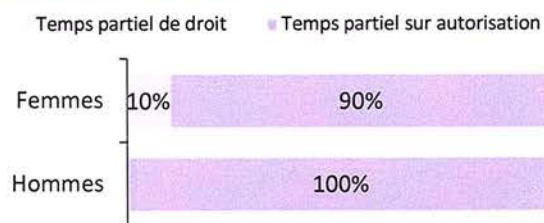
➔ Au 31 décembre 2022, une charte du temps était en cours de réalisation

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,04%	5,38%
Ensemble : 5,73%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	13,33%	10,03%
Ensemble : 11,69%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	13,78%	10,13%
Ensemble : 12,04%		

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

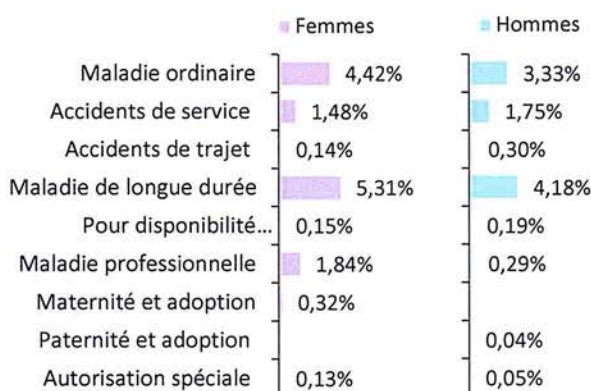
➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2022

- ▶ En moyenne, 48,7 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 36,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2022 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ 4 congés maternité ou adoption en 2022
- ▶ 2 congés paternité ou adoption en 2022

➔ 91 accidents du travail déclarés en 2022

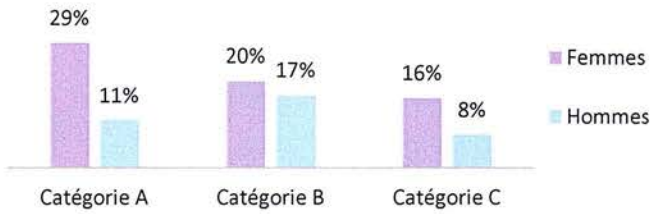
- ▶ 7,9 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2022
- ▶ 11,9 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2022
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 2837 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 2638 jours d'arrêt

Formation

➔ 99 départs en formation concernant des agents permanents

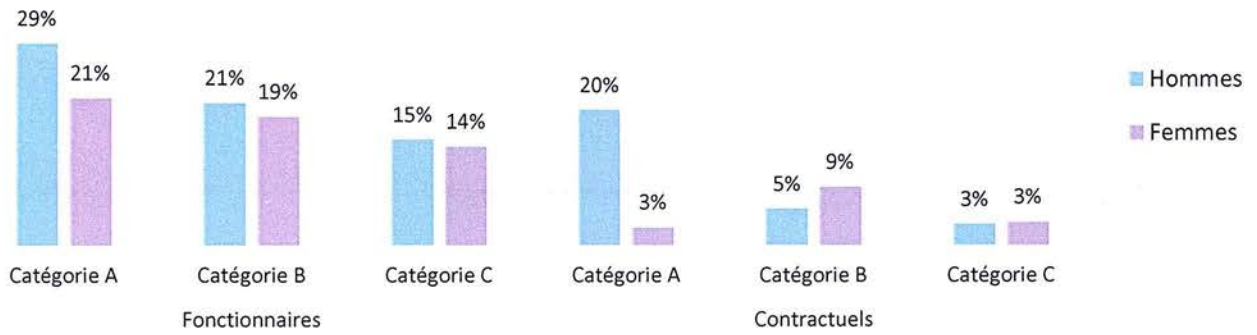
➔ Aucun départ en formation pour les agents non permanents en 2022

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif

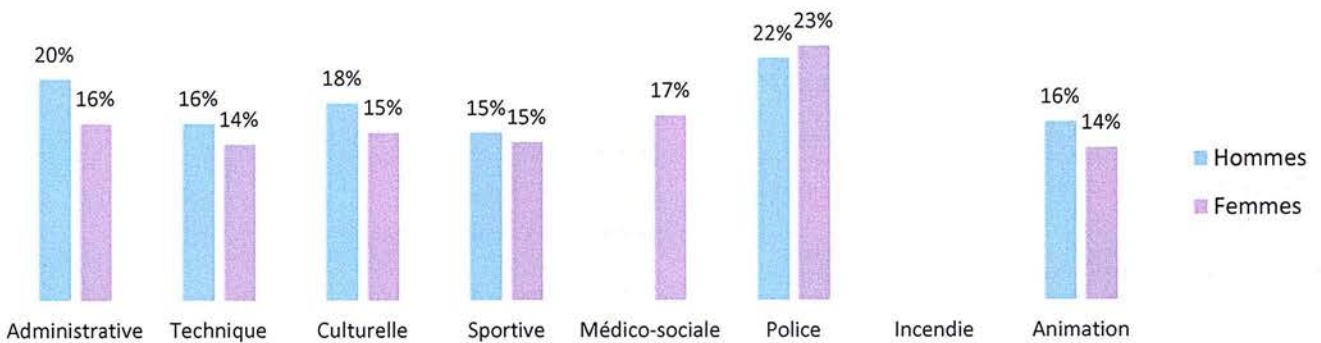


Rémunérations (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



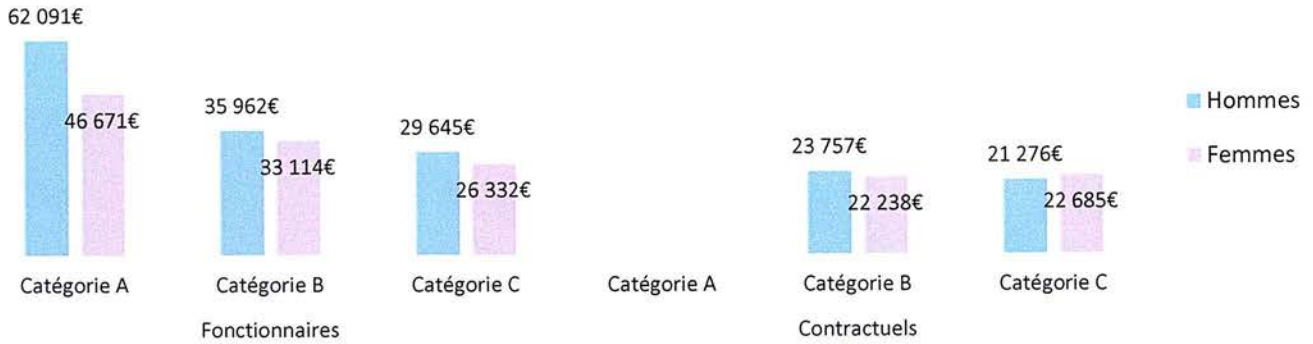
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



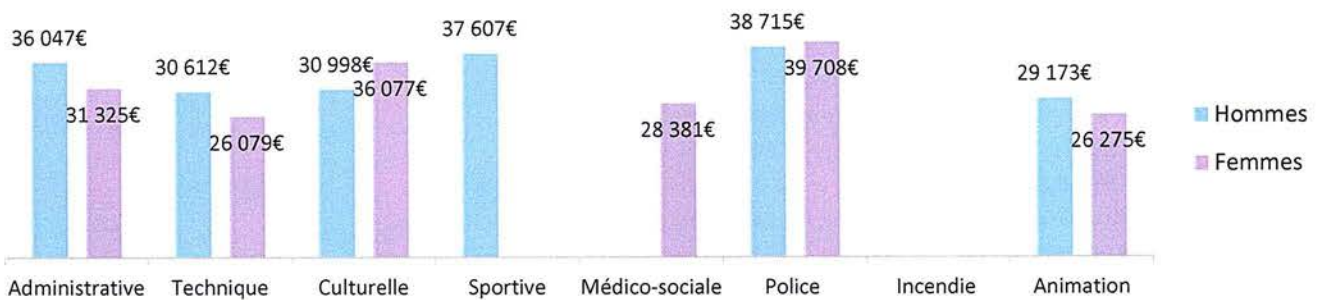
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	30%	24%	20%	16%	14%	14%
Technique	30%	22%	24%	27%	15%	14%
Culturelle	28%	14%	17%	16%	16%	16%
Sportive	13%		16%	15%		
Médico-sociale		20%		21%		12%
Police			32%		21%	23%
Incendie						
Animation			17%	24%	16%	14%

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Remunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	55 435 €	54 974 €	34 397 €	34 070 €	29 970 €	27 144 €
Technique	71 972 €	s	38 196 €	s	28 938 €	25 695 €
Culturelle	s	49 595 €	29 779 €	34 278 €	28 897 €	26 699 €
Sportive	s	-	36 498 €	s	-	-
Médico-sociale	-	35 430 €	-	29 269 €	-	25 037 €
Police	-	-	s	-	37 390 €	39 708 €
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	s	s	28 732 €	26 206 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— Acte de violence ou de harcèlement

➔ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents**

➔ **Nombre de signalements de discriminations sexistes pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	5‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

Réaliser son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la FPT grâce à l'outil « Actions Égalité Pro » (AEP)

Le premier outil d'évaluation de l'égalité professionnelle a été créé par l'Observatoire de l'Emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CIG franciliens et le Centre Hubertine Auclert.

Une auto-évaluation simplifiée et des recommandations personnalisées permettront aux collectivités de toutes tailles de diagnostiquer leurs besoins et leurs priorités et d'élaborer leur plan d'actions pour l'égalité professionnelle, rendu obligatoire depuis 2019.

Le baromètre de l'égalité professionnelle comprend 12 indicateurs portant sur les rémunérations, l'égal accès aux emplois, l'articulation des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences. Il est directement relié au RSU et génère une note sur 100 permettant à l'employeur public d'évaluer ses points forts et ses marges de progression.

L'outil « Actions Égalité Pro » (AEP) propose également des actions à sélectionner pour élaborer un plan d'actions personnalisé.

Accès à toutes les ressources liées à l'outil Actions Égalité Pro (AEP) :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

PERSONNEL MUNICIPAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES E
CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_002-AR



RAPPORT N° : **02**

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire

Il est essentiel que le Tableau des effectifs, qui constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, affiné par filières, grades et quotités de temps de travail, soit le mieux actualisé possible.

Cette mise à jour résulte de nombreux et divers mouvements de personnel tels que les avancements de grade, la promotion interne, les départs à la retraite, les reclassements.

Suite à la saisine du Comité Social Territorial, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'actualiser ce tableau.

GRADES	Effectifs théoriques actuels	Effectifs réels	Proposition nouvelle d'effectifs théoriques
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	6	5	6
Directeur Général des services techniques	1	1	1
Total emplois fonctionnels	8	7	8
Filière administrative			
Administrateur hors classe	1	1	1
Administrateur	1	0	1
Attaché hors classe	2	2	2
Directeur (en voie d'extinction)	1	1	1
Attaché principal	10	9	12
Attaché	12	7	12
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	20	14	17
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	11	6	9
Rédacteur	18	9	13
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	53	49	53
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	31	23	28
Adjoint administratif (déprécarisation)	27	21	30
Total filière administrative	187	142	179
Filière technique			
Ingénieur général	1	0	0
Ingénieur en chef hors classe	4	1	2
Ingénieur en chef	3	2	3
Ingénieur principal	4	3	4
Ingénieur	6	2	5
Technicien principal 1 ^{ère} classe	12	9	12
Technicien principal 2 ^{ème} classe	10	5	8
Technicien	8	4	8
Agent de maîtrise principal	53	46	50
Agent de maîtrise	82	70	78
Agent de maitrise (32h / semaine)	4	1	1

VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE WATTRELOS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) / BONUS TERRITOIRES
ACOMPTE 2024

RAPPORT N° : **03**

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
 Adjointe au Maire

La Ville de Wattrelos a lancé en juin 2021 une démarche partenariale visant à élaborer une Convention Territoriale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels. Une première phase dite de diagnostic a permis de construire le portrait social de territoire pour la période 2022-2023 afin de définir les orientations stratégiques de la future CTG.

Dans le cadre de la prochaine CTG entre la Ville et la CAF du Nord dont la signature est prévue au premier semestre 2024, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'ensemble des conventions attenantes à la CTG 2024 pour chaque association;
- leur verser la participation financière de la Ville pour la réalisation des actions mises en place pour l'année 2024. Elle représente un acompte de 70% réparti comme suit :
 - 61 141,23 € pour l'association des Centres Sociaux de Wattrelos;
 - 67 106,65 € pour l'association Acti'Jeunes.

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024

Le Maire,
 Pour le Maire,
 L'Elu Délégué

Zohra REIFFERS



Le Maire,
 Pour le Maire
 L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance



O. LEVEQUE





Convention d'objectifs et de financement CTG 2024 Ville /Acti'Jeunes

Entre :

La Commune de Watrelos représentée par Dominique BAERT, Maire, agissant en vertu de la délibération N°03 du 8 février 2024

Ci-après désignée « la commune »

Et :

L'association ACTI'JEUNES représentée par le Président Monsieur Romain BOMBANA dont le siège est situé Place Albert Thomas 59150 WATTRELOS

Ci-après désignée « le gestionnaire ».

Préambule :

Par la délibération n°50 du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a acté la volonté de la Ville de s'engager vers la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) lui permettant de bénéficier, dès 2021, des *Bonus Territoire CTG*, globalement plus favorables au territoire grâce notamment au plan rebond petite enfance.

Ces nouveaux Bonus Territoires CTG remplacent les Prestations de Services du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et sont établis sur de nouvelles règles et modes de calculs. Ces nouvelles modalités conduisent à redéfinir les modalités de soutien financier de la Ville.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour finalité de redéfinir le soutien financier de la Ville au titre de l'année 2024 (article 2) pour les actions mises en place par le gestionnaire.

Article 2 : La typologie des actions concernées

L'ensemble des actions est consigné dans le tableau ci-dessous qui reprend les actions en référence à la convention transitoire CTG 2021, comme suit :

Type Action	Nature Action	Nom Action
Jeunesse	ALSH	AL Extra+ périscolaire
		AL Ados
	Formation	BAFA/BAFD
	Séjours	Séjours

Article 3 : Engagements du partenaire associatif

Le partenaire associatif est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Il s'assure que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous. Il s'appuie sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et répond aux normes de sécurité et d'hygiène.

Article 4 : Modalités de financement

Contrairement au dernier Contrat Enfance Jeunesse, la nouvelle contractualisation CTG prévoit le versement direct des financements CAF vers le gestionnaire, à l'exception des actions séjours et formations BAFA/BAFD.

Ces deux actions sont appelées « actions hors CTG » dans la mesure où il n'y a pas de prestations de service (PS) perçues directement par le gestionnaire. La Ville porte ces deux actions et perçoit directement les subventions versées par la CAF du Nord.

La Ville devra reverser à ladite association la part CAF en fonction des bilans des actions BAFA et séjours. La subvention de ces deux actions est plafonnée comme suit :

- ✚ Subvention CAF est de 350 €/stagiaire soit un montant maximal de 1 400 € pour 4 stagiaires (en référence aux dernières données inscrites dans le dernier CEJ) ;
- ✚ Subvention CAF s'élève à 3.82 € /journées enfants soit un montant maximal de 3 483.84 € pour 912 journées /enfants (en référence aux dernières données inscrites dans le CEJ).

En ce qui concerne les autres actions inscrites, la Ville versera sa participation conformément au tableau annexé et selon les modalités suivantes :

- ✚ L'acompte de 70% du montant maximum prévisionnel annuel l'année N ;
- ✚ Le solde versé l'année N+1, calculé en fonction des objectifs réalisés et sur la base des droits réels versés par la CAF du Nord à l'association.

L'acompte de 70% relatif à l'année 2024 a été inscrit dans les dépenses attenantes au BP 2024.

En 2023, la Ville a versé un acompte de de 70 % qui s'élève à 67 106,65 € pour la mise en place des actions. Le solde de l'année 2023 sera versé avant le 31 décembre 2024 en fonction des informations transmises par les services de la CAF du Nord.

Article 5 : Contrôle de l'activité financée et évaluations des actions

Le gestionnaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus de la Ville. Il s'engage à transmettre à la commune la production annuelle des évaluations des actions avant le 20 mars de l'année N+1, lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par ladite convention et repris dans le tableau annexé. Les évaluations prendront la forme de bilans qualitatifs et quantitatifs sur les actions mises en place par l'association.

Article 6 : Modification des termes de la convention

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention de financement est conclue jusqu'au 31 décembre 2024. Il est établi deux originaux de la convention transitoire pour la commune et pour le partenaire associatif.

Article 8 : Attribution de juridiction - délais et voies de recours

Pour toutes contestations qui pourraient servir à raison des présentes, les parties soussignées font attribution de juridiction auprès du Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Wattrelos, le

La Ville de WATTRELOS

Association ACTI'JEUNES

Le Maire,

Le président,

Dominique BAERT

Romain BOMBANA

o Annexe 1 : Tableau récapitulatif financier :

Sous réserve des dispositions prévues ci-dessus, les montants prévisionnels des parts Ville s'établissent comme suit :

Tableau récapitulatif solde prévisionnel 2023

RAPPEL CTG ACTI JEUNES ANNÉE 2023

Nom de l'action	CTG répartition		Part Ville		Montant prévisionnel CAF des actions séjours et BAFA à reverser en fonction des données prévisionnelles envoyées à la CAF	Observations
	CAF	Ville	Acompte CTG 70% déjà versé en 2023	Solde 30 % prévisionnel à verser en 2024		
	Montant prév CAF maximum	Montant prév Ville maximum				
Total AL extra péri+ ados	19 097,42 €	89 570,85 €	62 699,60 €	26 871,26 €	- €	
BAFA (action hors Bonus Territoire)	1 400,00 €	3 677,51 €	2 574,26 €	1 103,25 €	1 400,00 €	
Séjours (action hors Bonus Territoire)	3 487,00 €	2 618,27 €	1 832,79 €	785,48 €	2 525,02 €	
SOUS TOTAL PRÉVISIONNEL PART VILLE ET PART CAF (qui est reversée)	23 984,42 €	95 866,63 €	67 106,64 €	28 759,99 €	3 925,02 €	
						32 685,00 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_003-AR



Tableau récapitulatif 2024

PRÉVISIONNEL CTG ANNÉE 2024

Nom de l'action	CTG répartition		Part Ville		Montant prévisionnel CAF des actions séjours et BAF A à reverser en fonction des données prévisionnelles envoyées à la CAF	Observations
	CAF	Ville	Acompte CTG 70% à verser en 2024	Solde 30% prévisionnel à verser en 2025		
Total AL extra péri+ ados	19 097,42 €	89 570,85 €	62 699,60 €	26 871,26 €	- €	
BAFA	1 400,00 €	3 677,51 €	2 574,26 €	1 103,25 €	1 400,00 €	
Séjours	3 487,00 €	2 618,27 €	1 832,79 €	785,48 €	2 525,02 €	
	23 984,42 €	95 866,63 €	67 106,65 €	28 759,99 €	3 925,02 €	
SOUS TOTAL PRÉVISIONNEL PART VILLE ET PART CAF (qui est reversée)						32 685,01 €



**Convention d'objectifs et de financements
Convention CTG2024 Ville/ACSW**

Entre :

La Commune de Watrelos représentée par Dominique BAERT, Maire de la Ville, agissant en vertu de la délibération N°03 du 8 février 2024

Ci-après désignée « la commune »

Et :

L'Association des Centres Sociaux représentée par son Président, Monsieur Messaoud CHAYANI, dont le siège est situé 21 Rue Louis Dornier à WATTRELOS (59150)

Ci-après désignée « le gestionnaire ».

Préambule :

Par la délibération n°50 du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a acté la volonté de la Ville de s'engager vers la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) lui permettant de bénéficier, dès 2021, des *Bonus Territoire CTG*, globalement plus favorables au territoire grâce notamment au plan rebond petite enfance.

Ces nouveaux Bonus Territoires CTG remplacent les Prestations de Services du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et sont établis sur de nouvelles règles et modes de calculs. Ces nouvelles modalités conduisent à redéfinir les modalités de soutien financier de la Ville.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour finalité de redéfinir le soutien financier de la Ville au titre de l'année 2024 (article 2) pour les actions mises en place par le gestionnaire.

Article 2 : La typologie des actions concernées

L'ensemble des actions est consigné dans le tableau ci-dessous qui reprend les actions en référence à la convention transitoire CTG 2021, comme suit :

Type Action	Nature Action	Nom Action
Accueil Enfance	Lieux accueil parents enfants	LAEP Jardin Badaboule Mousserie
		LAEP Jardin Pirouette Avenir
	Haltes garderies	CS Avenir O comme Trois Pommes
		CS Mousserie
Accueil Jeunesse	ALSH	AL Extrascolaire
		AL périscolaire
		AL Ados
	Séjours	Séjours
	Formation BAFA/BAFD**	BAFA BAFD

Article 3 : Engagements du partenaire associatif

Le partenaire associatif est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Il s'assure que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous. Il s'appuie sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et répond aux normes de sécurité et d'hygiène.

Article 4 : Modalités de financement

Contrairement au dernier Contrat Enfance Jeunesse, la nouvelle contractualisation CTG prévoit le versement direct des financements CAF vers le gestionnaire, à l'exception des actions séjours et formations BAFA/BAFD.

Ces deux actions sont appelées « actions hors CTG » dans la mesure où il n'y a pas de prestations de service (PS) perçues directement par le gestionnaire. La Ville porte ces deux actions et perçoit directement les subventions versées par la CAF du Nord.

La Ville devra reverser à ladite association la part CAF en fonction des bilans des actions BAFA et séjours. La subvention de ces deux actions est plafonnée comme suit :

- ✚ Subvention CAF est de 350 €/stagiaire soit un montant maximal de 7 000 € pour 20 stagiaires (en référence aux dernières données inscrites dans le dernier CEJ) ;

- ✚ Subvention CAF s'élève à 3.82 € /journées enfants soit un montant maximal de 1 405.76 € pour 368 journées /enfants (en référence aux dernières données inscrites dans le CEJ).

En ce qui concerne les autres actions inscrites, la Ville versera sa participation conformément au tableau annexé et selon les modalités suivantes :

- ✚ L'acompte de 70% du montant maximum prévisionnel annuel l'année N ;

- ✚ Le solde versé l'année N+1, calculé en fonction des objectifs réalisés et sur la base des droits réels versés par la CAF du Nord à l'association.

L'acompte de 70% relatif à l'année 2024 a été inscrit dans les dépenses attendantes au BP 2024.

En 2023, la Ville a versé un acompte de 70 % de 61 141,64 € pour la mise en place des actions en 2023. Le solde de l'année 2023 sera versé avant le 31 décembre 2024 en fonction des informations transmises par les services de la CAF du Nord.

Article 5 : contrôle de l'activité financée et évaluation des actions

Le gestionnaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus de la Ville. Il s'engage à transmettre à la commune la production annuelle des évaluations des actions avant le 15 mars de l'année N+1, lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par ladite convention et repris dans le tableau annexé. Les évaluations prendront la forme de bilans qualitatifs et quantitatifs sur les actions mises en place par l'association.

Article 6 : Modification des termes de la convention

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention de financement est conclue jusqu'au 31 décembre 2024. Il est établi deux originaux de la convention transitoire pour la commune et pour le partenaire associatif.

Article 8 : Attribution de juridiction - délais et voies de recours

Pour toutes contestations qui pourraient servir à raison des présentes, les parties soussignées font attribution de juridiction auprès du Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Wattrelos, le

La Ville de WATTRELOS

Association des Centres Sociaux

Le Maire,

Le Président,

Dominique BAERT

Messaoud CHAYANI

o **Annexe 1 : Tableau récapitulatif financier :**

Sous réserve des dispositions prévues ci-dessus, les montants prévisionnels de la part Ville et du versement de la CAF s'établissent comme suit :

Tableau récapitulatif solde prévisionnel 2023

RAPPEL CTG ACSW ANNÉE 2023						
Nom de l'action	CTG répartition		Part Ville		Montant prévisionnel CAF des actions séjours et BAFA à reverser en fonction des données prévisionnelles envoyées à la CAF	Observations
	CAF	Ville	Acompte CTG 70% déjà versé en 2023	Solde 30 % prévisionnel à verser en 2024		
	Montant prév CAF maximum	Montant prév Ville maximum				
Halte-garderie Beaulieu	34 000,00 €	8 900,86 €	6 230,60 €	1 869,18 €		
Halte -garderie Mousserie	13 500,00 €	2 606,75 €	1 824,73 €	547,42 €	- €	
Jardin Pirouette	4 195,42 €	3 432,62 €	2 402,83 €	720,85 €	- €	
Jardin Badaboule	2 225,20 €	1 820,62 €	1 274,43 €	382,33 €	- €	
Total AL extra péri+ ados	30 042,95 €	48 135,29 €	33 694,70 €	10 108,41 €	- €	
BAFA (action hors Bonus Territoire)	7 000,00 €	11 303,35 €	7 912,35 €	2 373,70 €	7 000,00 €	
Séjours (action hors Bonus Territoire)	1 375,20 €	11 145,13 €	7 801,59 €	- 7 801,59 €	- €	Pas de séjours en 2023 attention acompte versé qui a été déduit du solde prévisionnel
SOUS TOTAL ASCW	92 338,77 €	87 344,62 €	61 141,23 €	8 200,30 €	7 000,00 €	15 200,30 €
SOUS TOTAL PRÉVISIONNEL PART VILLE ET PART CAF (qui est reversée)						

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_003-AR

Tableau récapitulatif prévisionnel année 2024

CTG ANNÉE 2024

Nom de l'action	CTG répartition		Part Ville			Montant prévisionnel CAF des actions séjours et BAFa à reverser en fonction des données prévisionnelles envoyées à la CAF	Observations
	CAF	Ville	Accompte CTG 70% à verser en 2024	Solde 30% prévisionnel à verser en 2025			
Halte-garderie Beaulieu	34 000,00 €	8 900,86 €	6 230,60 €	1 869,18 €			
Halte -garderie Mousserie	13 500,00 €	2 606,75 €	1 824,73 €	547,42 €			
Jardin Pirouette	4 195,42 €	3 432,62 €	2 402,83 €	720,85 €			
Jardin Badaboule	2 225,20 €	1 820,62 €	1 274,43 €	382,33 €			
Total AL extra péri+ ados	30 042,95 €	48 135,29 €	33 694,70 €	10 108,41 €			
BAFA	7 000,00 €	11 303,35 €	7 912,35 €	2 373,70 €		7 000,00 €	
Séjours	1 405,76 €	11 145,13 €	7 801,59 €	2 340,48 €		1 405,76 €	
SOUS TOTAL ASCW	92 369,33 €	87 344,62 €	61 141,23 €	18 342,37 €	8 405,76 €		
SOUS TOTAL PRÉVISIONNEL PART VILLE ET PART CAF (qui est reversée)							26 748,13 €

BUDGET COMMUNAL
FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE EXERCICE 2024

RAPPORT N° : 04

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Avant l'adoption du budget primitif, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et, à depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la Ville de Wattrelos du 21 décembre 2023.

Considérant que la Ville entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et améliorer l'attractivité de la commune ;

Il est proposé de baisser les taux d'imposition du foncier par rapport à 2023, à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 67.20% (part communale 47.91% et part départementale 19.29%)
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 113,04 %
- Taxe d'Habitation : 34.45%

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de bien vouloir, conformément à l'avis de la Commission des Finances, voter ces taux pour 2024.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : 09. FEV. 2024
Publié le : 09. FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE WATTRELOS

Numéro SIRET : 21590650400018

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE TOURCOING

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

VILLE DE WATTRELOS

ANNEE 2024

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	118
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	125
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	127
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	128
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	129
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	139
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	140
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	142
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	143

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	41197

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	961.89

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1286.04€
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1357.09€
3 Dépenses d'équipement brut / population	112.60€
4 Encours de dette / population (2) (3)	1313.05€
5 DGF / population	463.63€
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.29%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101.48%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8.30%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	96.76%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.26%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00		
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00		
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00		

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		0,00
Fonctionnement	A3 + B3		0,00

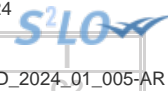
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

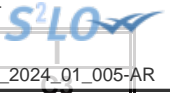
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 646 300,00	8 646 300,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 646 300,00	8 646 300,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	56 359 341,00	56 359 341,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		56 359 341,00	56 359 341,00
TOTAL DU BUDGET (4)		65 005 641,00	65 005 641,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	700 175,67	700 175,67	700 175,67
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	2 948 699,33	2 948 699,33	2 948 699,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	4 235 875,00	4 235 875,00	4 235 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00	3 759 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00	3 759 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	8 094 875,00	8 094 875,00	8 094 875,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		451 425,00	451 425,00	451 425,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		551 425,00	551 425,00	551 425,00

TOTAL	0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	8 646 300,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 646 300,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	1 102 000,00	1 102 000,00	1 102 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 502 000,00	4 502 000,00	4 502 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	442 000,00	442 000,00	442 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	976 000,00	976 000,00	976 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	5 578 000,00	5 578 000,00	5 578 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		1 068 300,00	1 068 300,00	1 068 300,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		3 068 300,00	3 068 300,00	3 068 300,00

TOTAL	0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	8 646 300,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 646 300,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 516 875,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	10 461 473,08	10 461 473,08	10 461 473,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	35 123 000,00	35 123 000,00	35 123 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	5 769 211,68	5 769 211,68	5 769 211,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	51 404 684,76	51 404 684,76	51 404 684,76
66	Charges financières	0,00	0,00	1 947 000,00	1 947 000,00	1 947 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	20 856,24	20 856,24	20 856,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	53 391 041,00	53 391 041,00	53 391 041,00
+						
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 068 300,00	1 068 300,00	1 068 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		2 968 300,00	2 968 300,00	2 968 300,00
TOTAL		0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	56 359 341,00
+						0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						56 359 341,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						56 359 341,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 630 950,00	2 630 950,00	2 630 950,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	8 650 683,00	8 650 683,00	8 650 683,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	22 273 163,00	22 273 163,00	22 273 163,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	22 036 020,00	22 036 020,00	22 036 020,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	55 904 816,00	55 904 816,00	55 904 816,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	55 907 916,00	55 907 916,00	55 907 916,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		451 425,00	451 425,00	451 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		451 425,00	451 425,00	451 425,00

TOTAL	0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	56 359 341,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 359 341,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 516 875,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	41 425,00	41 425,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 759 000,00	0,00	3 759 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	700 175,67	0,00	700 175,67
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	7 000,00	0,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 948 699,33	510 000,00	3 458 699,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	580 000,00	0,00	580 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 094 875,00	551 425,00	8 646 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 646 300,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 461 473,08		10 461 473,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	35 123 000,00		35 123 000,00
014	Atténuations de produits	51 000,00		51 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 769 211,68	0,00	5 769 211,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 947 000,00	0,00	1 947 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 856,24	0,00	20 856,24
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	18 500,00	1 068 300,00	1 086 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 900 000,00	1 900 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		53 391 041,00	2 968 300,00	56 359 341,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 359 341,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	530 000,00	0,00	530 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 102 000,00	0,00	1 102 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 304 000,00	0,00	3 304 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	100 000,00	0,00	100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 000 000,00	1 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	100 000,00	0,00	100 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		68 300,00	68 300,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 900 000,00	1 900 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	442 000,00		442 000,00
Recettes d'investissement – Total		5 578 000,00	3 068 300,00	8 646 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 646 300,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 630 950,00		2 630 950,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		410 000,00	410 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 650 683,00		8 650 683,00
731	Fiscalité locale	22 273 163,00		22 273 163,00
74	Dotations et participations (8)	22 036 020,00		22 036 020,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	274 000,00	0,00	274 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	41 425,00	44 425,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		55 907 916,00	451 425,00	56 359 341,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

56 359 341,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	700 175,67	700 175,67	0,00	700 175,67	700 175,67
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 948 699,33	2 948 699,33	0,00	2 948 699,33	2 948 699,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	580 000,00	580 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	4 235 875,00	4 235 875,00	0,00	4 235 875,00	4 235 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		3 759 000,00	3 759 000,00		3 759 000,00	3 759 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	8 094 875,00	8 094 875,00	0,00	8 094 875,00	8 094 875,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			451 425,00	451 425,00		451 425,00	451 425,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			551 425,00	551 425,00		551 425,00	551 425,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	8 646 300,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	8 646 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	1 102 000,00	1 102 000,00	1 102 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 502 000,00	4 502 000,00	4 502 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	442 000,00	442 000,00	442 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	976 000,00	976 000,00	976 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5 578 000,00	5 578 000,00	5 578 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		1 068 300,00	1 068 300,00	1 068 300,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		3 068 300,00	3 068 300,00	3 068 300,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

8 646 300,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	700 175,67	700 175,67	0,00	700 175,67	700 175,67
2031	Frais d'études	0,00	0,00		598 046,67	598 046,67	0,00	598 046,67	598 046,67
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		92 129,00	92 129,00	0,00	92 129,00	92 129,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 948 699,33	2 948 699,33	0,00	2 948 699,33	2 948 699,33
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		435 000,00	435 000,00	0,00	435 000,00	435 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		179 700,00	179 700,00	0,00	179 700,00	179 700,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		73 200,00	73 200,00	0,00	73 200,00	73 200,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		535 000,00	535 000,00	0,00	535 000,00	535 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		355 000,00	355 000,00	0,00	355 000,00	355 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		15 735,00	15 735,00	0,00	15 735,00	15 735,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		351 800,00	351 800,00	0,00	351 800,00	351 800,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		363 764,33	363 764,33	0,00	363 764,33	363 764,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	580 000,00	580 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00		480 000,00	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le 09/02/2024
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	4 235 875,00	4 235 875,00	0,00	4 235 875,00	4 235 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		3 759 000,00	3 759 000,00		3 759 000,00	3 759 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		3 635 000,00	3 635 000,00		3 635 000,00	3 635 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00	0,00	3 759 000,00	3 759 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
4541101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	8 094 875,00	8 094 875,00	0,00	8 094 875,00	8 094 875,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			451 425,00	451 425,00		451 425,00	451 425,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			41 425,00	41 425,00		41 425,00	41 425,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			418,00	418,00		418,00	418,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			1 007,00	1 007,00		1 007,00	1 007,00
	Charges transférées (7)	0,00			410 000,00	410 000,00		410 000,00	410 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

510

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information	Crédits gérés (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	0,00			100 000,00	100 000,00			100 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			551 425,00	551 425,00			551 425,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	8 646 300,00	8 646 300,00	8 646 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	1 102 000,00	1 102 000,00	1 102 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	461 000,00	461 000,00	461 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 502 000,00	4 502 000,00	4 502 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	442 000,00	442 000,00	442 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	976 000,00	976 000,00	976 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5 578 000,00	5 578 000,00	5 578 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		1 068 300,00	1 068 300,00	1 068 300,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		30 500,00	30 500,00	30 500,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
281316	Equipements de cimetièrre	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		11 500,00	11 500,00	11 500,00
2815731	Matériel roulant	0,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le 
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00	
281828	Autres matériels de transport	0,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00	
281838	Autre matériel informatique	0,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00	
28188	Autres immo. corporelles	0,00		260 000,00	260 000,00	260 000,00	
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00		68 300,00	68 300,00	68 300,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	
2031	Frais d'études	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		3 068 300,00	3 068 300,00	3 068 300,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	10 461 473,08	10 461 473,08	0,00	10 461 473,08	10 461 473,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		35 123 000,00	35 123 000,00		35 123 000,00	35 123 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	5 769 211,68	5 769 211,68	0,00	5 769 211,68	5 769 211,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	51 404 684,76	51 404 684,76	0,00	51 404 684,76	51 404 684,76
66	Charges financières	0,00	0,00		1 947 000,00	1 947 000,00		1 947 000,00	1 947 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		20 856,24	20 856,24		20 856,24	20 856,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 986 356,24	1 986 356,24		1 986 356,24	1 986 356,24
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	53 391 041,00	53 391 041,00	0,00	53 391 041,00	53 391 041,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			1 068 300,00	1 068 300,00		1 068 300,00	1 068 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 968 300,00	2 968 300,00		2 968 300,00	2 968 300,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	56 359 341,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	56 359 341,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 630 950,00	2 630 950,00	2 630 950,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	8 650 683,00	8 650 683,00	8 650 683,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	22 273 163,00	22 273 163,00	22 273 163,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	22 036 020,00	22 036 020,00	22 036 020,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	55 904 816,00	55 904 816,00	55 904 816,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	55 907 916,00	55 907 916,00	55 907 916,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	451 425,00	451 425,00	451 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	451 425,00	451 425,00	451 425,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	56 359 341,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	10 461 473,08	10 461 473,08	0,00	10 461 473,08	10 461 473,08
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		115 500,00	115 500,00	0,00	115 500,00	115 500,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		2 955 000,00	2 955 000,00	0,00	2 955 000,00	2 955 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60622	Carburants	0,00	0,00		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		1 459 550,00	1 459 550,00	0,00	1 459 550,00	1 459 550,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		586 550,00	586 550,00	0,00	586 550,00	586 550,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		731 660,00	731 660,00	0,00	731 660,00	731 660,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		600 847,60	600 847,60	0,00	600 847,60	600 847,60
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		133 950,00	133 950,00	0,00	133 950,00	133 950,00
61358	Autres	0,00	0,00		163 627,19	163 627,19	0,00	163 627,19	163 627,19
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		216 400,00	216 400,00	0,00	216 400,00	216 400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		125 500,00	125 500,00	0,00	125 500,00	125 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		134 500,00	134 500,00	0,00	134 500,00	134 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		388 050,00	388 050,00	0,00	388 050,00	388 050,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		531 441,39	531 441,39	0,00	531 441,39	531 441,39
6161	Multirisques	0,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		142 200,00	142 200,00	0,00	142 200,00	142 200,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le Pour
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		9 680,90	9 680,90	0,00	9 680,90	9 680,90
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		16 400,00	16 400,00	0,00	16 400,00	16 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		39 900,00	39 900,00	0,00	39 900,00	39 900,00
6228	Divers	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		192 650,00	192 650,00	0,00	192 650,00	192 650,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		49 250,00	49 250,00	0,00	49 250,00	49 250,00
6238	Divers	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		123 500,00	123 500,00	0,00	123 500,00	123 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		125 526,00	125 526,00	0,00	125 526,00	125 526,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		67 200,00	67 200,00	0,00	67 200,00	67 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		1 840,00	1 840,00	0,00	1 840,00	1 840,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		193 000,00	193 000,00	0,00	193 000,00	193 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		43 800,00	43 800,00	0,00	43 800,00	43 800,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		35 123 000,00	35 123 000,00		35 123 000,00	35 123 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		405 861,00	405 861,00		405 861,00	405 861,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		101 406,00	101 406,00		101 406,00	101 406,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		221 984,00	221 984,00		221 984,00	221 984,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		16 459 900,00	16 459 900,00		16 459 900,00	16 459 900,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		409 007,00	409 007,00		409 007,00	409 007,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		3 698 639,00	3 698 639,00		3 698 639,00	3 698 639,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		4 221 060,00	4 221 060,00		4 221 060,00	4 221 060,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		55 480,00	55 480,00		55 480,00	55 480,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		3 751 281,00	3 751 281,00		3 751 281,00	3 751 281,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le Pour
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		5 311 798,00	5 311 798,00		5 311 798,00	5 311 798,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		12 586,00	12 586,00		12 586,00	12 586,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		64 038,00	64 038,00		64 038,00	64 038,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		160 300,00	160 300,00		160 300,00	160 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		167 613,00	167 613,00		167 613,00	167 613,00
6488	Autres	0,00	0,00		9 047,00	9 047,00		9 047,00	9 047,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	5 769 211,68	5 769 211,68	0,00	5 769 211,68	5 769 211,68
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65315	Formation	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		804 000,00	804 000,00	0,00	804 000,00	804 000,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	0,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		2 290 000,00	2 290 000,00	0,00	2 290 000,00	2 290 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		1 906 990,88	1 906 990,88	0,00	1 906 990,88	1 906 990,88
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		71 324,61	71 324,61	0,00	71 324,61	71 324,61
65818	Autres	0,00	0,00		174 384,19	174 384,19	0,00	174 384,19	174 384,19
65888	Autres	0,00	0,00		22 412,00	22 412,00	0,00	22 412,00	22 412,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	51 404 684,76	51 404 684,76	0,00	51 404 684,76	51 404 684,76
66	Charges financières	0,00	0,00		1 947 000,00	1 947 000,00		1 947 000,00	1 947 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le Pour
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00		47 000,00	47 000,00		47 000,00	47 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		20 856,24	20 856,24		20 856,24	20 856,24
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		20 856,24	20 856,24		20 856,24	20 856,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	1 986 356,24	1 986 356,24		1 986 356,24	1 986 356,24
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	53 391 041,00	53 391 041,00	0,00	53 391 041,00	53 391 041,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			1 068 300,00	1 068 300,00		1 068 300,00	1 068 300,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00			68 300,00	68 300,00		68 300,00	68 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 968 300,00	2 968 300,00		2 968 300,00	2 968 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	97 009,74
Montant des ICNE de l'exercice N-1	97 009,74
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	56 359 341,00	56 359 341,00	56 359 341,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 630 950,00	2 630 950,00	2 630 950,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	82 700,00	82 700,00	82 700,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	25 600,00	25 600,00	25 600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	21 550,00	21 550,00	21 550,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	282 600,00	282 600,00	282 600,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	935 300,00	935 300,00	935 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	126 500,00	126 500,00	126 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	8 650 683,00	8 650 683,00	8 650 683,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	6 962 164,00	6 962 164,00	6 962 164,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	973 519,00	973 519,00	973 519,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	685 000,00	685 000,00	685 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	22 273 163,00	22 273 163,00	22 273 163,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	20 582 093,00	20 582 093,00	20 582 093,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	5 570,00	5 570,00	5 570,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	22 036 020,00	22 036 020,00	22 036 020,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	8 330 000,00	8 330 000,00	8 330 000,00
741123	DSU des communes	0,00	0,00	8 672 700,00	8 672 700,00	8 672 700,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
7414	DGF des permanents syndicaux	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le 09/02/2024
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié le 09/02/2024 II	Total III = I + II
744	FCTVA	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 900,00	10 900,00	10 900,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	130 500,00	130 500,00	130 500,00
747888	Autres	0,00	0,00	1 444 300,00	1 444 300,00	1 444 300,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	1 990 000,00	1 990 000,00	1 990 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	7 620,00	7 620,00	7 620,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75888	Autres	0,00	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	55 904 816,00	55 904 816,00	55 904 816,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	55 907 916,00	55 907 916,00	55 907 916,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		451 425,00	451 425,00	451 425,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		410 000,00	410 000,00	410 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		41 425,00	41 425,00	41 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		451 425,00	451 425,00	451 425,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

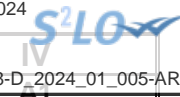
Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		3 855 000,00	2 327 725,67	0,00	44 500,00	422 185,00	101 000,00	71 664,33	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	664 925,67	0,00	0,00	16 250,00	2 000,00	12 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 082 800,00	0,00	44 500,00	405 935,00	95 000,00	59 664,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 372 000,00	1 110 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	15 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	15 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 025 800,00	0,00	0,00	247 000,00		8 094 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 759 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00		700 175,67
204	Subventions d'équipement versées	7 000,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 013 800,00	0,00	0,00	247 000,00		2 948 699,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		580 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
RECETTES		50 000,00	0,00	0,00	25 000,00		5 578 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		442 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		530 000,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	25 000,00		1 102 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 304 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 9



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00



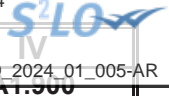
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
DEPENSES		Opérations non ventilables
		3 855 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	3 755 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00
RECETTES		4 372 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	442 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	530 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	3 300 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 265 725,67	0,00	0,00	20 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	572 796,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	92 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	615 800,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

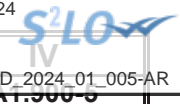
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 327 725,67
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 796,67
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 129,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



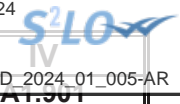
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



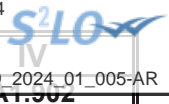
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	44 000,00	0,00	0,00	500,00	44 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	44 000,00	0,00	0,00	500,00	44 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21				22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223			
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	244 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	16 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	179 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	48 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

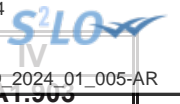
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 185,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 250,00
213	Constructions	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 235,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	90 800,00	0,00	7 000,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	65 000,00	0,00	5 000,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	19 800,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

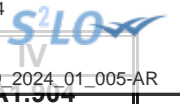
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

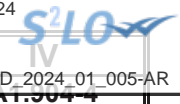
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	6 164,33	0,00	71 664,33
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 164,33	0,00	27 664,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



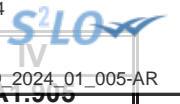
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	658 800,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	178 000,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	45 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

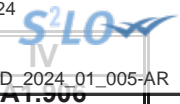
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

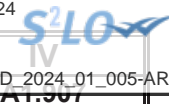
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

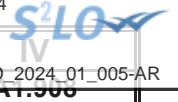
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00	0,00	25 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00	0,00	25 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 598 356,24	20 959 247,88	0,00	1 577 961,00	9 702 036,00	7 783 091,94	4 811 525,17	0,00
011	Charges à caractère général	605 000,00	4 315 434,08	0,00	66 850,00	2 476 100,00	1 207 179,06	127 409,17	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	15 813 242,00	0,00	1 511 111,00	5 873 371,00	5 372 743,00	2 347 321,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	780 571,80	0,00	0,00	1 352 565,00	1 203 169,88	2 336 795,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 947 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 856,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		51 244 346,00	749 920,00	0,00	0,00	655 000,00	945 150,00	2 045 700,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500,00	425 800,00	0,00	0,00	640 000,00	450 350,00	1 045 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 650 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	22 205 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 367 700,00	63 620,00	0,00	0,00	15 000,00	459 800,00	1 000 400,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	220 500,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 226 922,77	186 120,00	1 491 780,00	54 000,00		53 391 041,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 488 700,77	51 800,00	69 000,00	54 000,00		10 461 473,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 734 962,00	47 470,00	1 422 780,00	0,00		35 123 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 260,00	86 850,00	0,00	0,00		5 769 211,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 947 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 856,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 500,00
RECETTES		0,00	148 500,00	110 300,00	9 000,00	0,00		55 907 916,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	28 000,00	41 000,00	0,00	0,00		2 630 950,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 650 683,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	67 800,00	0,00	0,00		22 273 163,00
74	Dotations et participations	0,00	120 500,00	0,00	9 000,00	0,00		22 036 020,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00		274 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

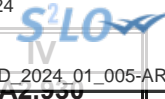
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
DEPENSES		Opérations non ventilables
		2 598 356,24
606	Achats non stockés de matières et fourni	550 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	50 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	6 000,00
661	Charges d'intérêts	1 900 000,00
666	Pertes de change créances det. fin	47 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 856,24
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	18 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 000,00
RECETTES		51 244 346,00
708	Autres produits	500,00
731	Fiscalité locale	22 205 363,00
732	Fiscalité reversée	8 620 683,00
738	Autres impôts et taxes	30 000,00
741	D.G.F.	17 987 700,00
744	FCTVA	60 000,00
748	Autres attributions et participations	2 320 000,00
758	Produits divers de gestion courante	17 000,00
761	Produits de participations	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		17 980 255,86	0,00	71 260,00	757 027,00	689 300,00	519 857,52	678 126,50	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 553 500,00	0,00	600,00	49 000,00	677 700,00	10 600,00	8 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	29 151,60	0,00	19 200,00	5 796,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00
613	Locations	24 582,80	0,00	1 350,00	3 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	859 665,76	0,00	1 050,00	1 000,00	0,00	25 145,52	6 013,50	0,00
616	Primes d'assurances	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	165 680,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	36 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	34 000,00	0,00	48 600,00	152 000,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	166 858,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	136 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	278 355,00	0,00	0,00	11 202,00	0,00	8 399,00	13 648,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	9 814 564,00	0,00	0,00	379 882,00	0,00	257 692,00	461 100,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 591 306,00	0,00	0,00	149 845,00	0,00	96 821,00	181 573,00	0,00
647	Autres charges sociales	297 341,00	0,00	0,00	2 754,00	0,00	2 154,00	2 792,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 929,00	0,00	0,00	418,00	0,00	46,00	0,00	0,00
653	Indemnités	309 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	210 000,00	0,00	0,00	1 130,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	254 781,80	0,00	460,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
RECETTES		470 500,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	165 300,00	58 620,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 300,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	240 000,00	0,00	0,00	500,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00
747	Participations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 620,00	0,00
752	Revenus des immeubles	130 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
 Reçu en préfecture le 09/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	263 421,00	20 959 247,88
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	2 304 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 147,60
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 932,80
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	892 874,78
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 680,90
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 858,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 040,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 109,00	316 713,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	184 317,00	11 097 555,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	67 237,00	4 086 782,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	1 758,00	306 799,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 393,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 230,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 241,80
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	749 920,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 300,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 620,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



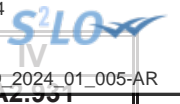
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



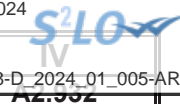
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		56 465,00	1 515 996,00	0,00	0,00	5 500,00	1 577 961,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	26 150,00	0,00	0,00	5 500,00	31 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	955,00	25 261,00	0,00	0,00	0,00	26 216,00
641	Rémunérations du personnel	39 903,00	1 103 266,00	0,00	0,00	0,00	1 143 169,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 060,00	321 576,00	0,00	0,00	0,00	336 636,00
647	Autres charges sociales	547,00	4 513,00	0,00	0,00	0,00	5 060,00
648	Autres charges de personnel	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		665 000,00	263 535,00	259 197,00	2 674 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	665 000,00	0,00	11 000,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	93 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 645,00	5 359,00	30 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	182 090,00	172 455,00	1 032 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	74 186,00	68 270,00	410 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 230,00	1 729,00	10 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	384,00	384,00	366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	804 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	185 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	344 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	344 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

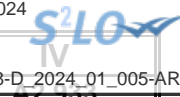
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	5 476 910,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	9 702 036,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 377 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 094 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
613	Locations	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	88 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 641,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 745 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 131 991,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 028 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580 964,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	14 497,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 791,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	547 665,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
RECETTES		0,00	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		607 631,00	1 230 894,00	18 500,00	740 189,06	251 621,00	231 810,00	950,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	151 500,00	15 150,00	17 500,00	73 300,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	13 800,00	0,00	2 935,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 300,00	0,00	12 893,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	16 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	33 700,00	0,00	7 500,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 400,00	0,00	0,00	100,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 543,00	20 378,00	0,00	13 659,00	5 037,00	4 447,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	167 095,00	734 512,00	0,00	445 077,00	173 769,00	161 824,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 109,00	257 262,00	0,00	179 842,00	65 582,00	61 367,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 934,00	3 692,00	0,00	4 982,00	1 230,00	1 172,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	222 450,00	14 850,00	0,00	0,00	3 290,00	0,00	950,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 050,00	0,00	0,00	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 500,00	111 550,00	0,00	22 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	2 500,00	89 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	20 000,00	0,00	22 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		609 999,00	385 185,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	276 100,00	41 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 000,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 863,00	6 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	223 846,00	229 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	88 080,00	89 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 110,00	2 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

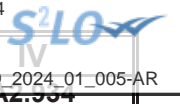
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		901 038,00	0,00	2 796 274,88	0,00	0,00	0,00	7 783 091,94
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	134 550,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	720 400,00
613	Locations	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 885,96
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	47 343,10
618	Divers	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	43 750,00
624	Transports biens, transports collectifs	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 171,00	0,00	45 178,00	0,00	0,00	0,00	120 073,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
641	Rémunérations du personnel	378 244,00	0,00	1 309 389,00	0,00	0,00	0,00	3 823 327,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	128 617,00	0,00	472 212,00	0,00	0,00	0,00	1 402 703,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	8 660,00	0,00	0,00	0,00	26 065,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	575,00	0,00	0,00	0,00	575,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	957 710,88	0,00	0,00	0,00	1 199 250,88
658	Charges diverses de gestion courante	1 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 919,00
RECETTES		747 700,00	9 600,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	945 150,00
706	Prestations de services	331 700,00	9 600,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	448 350,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747	Participations	416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		2 689 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 059 917,17	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 910,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008,43	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472,74	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 768,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 899,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 649,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	284 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 500,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	101 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 393,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 086,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 700,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 300,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 400,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

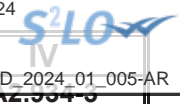
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	12 200,00	42 850,00	145,00	3 800,00	4 811 525,17
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	100 110,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	12 008,43
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472,74
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 050,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 768,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 548,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663 457,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622 539,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 697,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	42 850,00	145,00	0,00	2 332 995,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
RECETTES		0,00	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00	2 045 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00	1 045 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



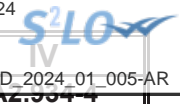
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



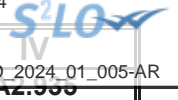
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		130 115,00	547 607,77	2 861 700,00	622 000,00	0,00	0,00	0,00	65 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	81 300,00	617 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	459 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 500,77	233 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 609,00	10 766,00	43 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	92 357,00	379 277,00	1 464 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	34 388,00	141 845,00	548 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	761,00	2 959,00	13 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	145 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

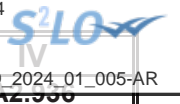
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 226 922,77
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 500,77
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 753,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 940,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724 455,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 878,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	936,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	73 320,00	0,00	0,00	27 800,00	85 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	12 400,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	33 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
RECETTES		0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	69 300,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 800,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

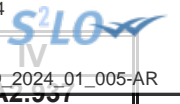
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 120,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 057,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 395,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 850,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 800,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 780,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 289,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 590,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 229,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 623,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,00
RECETTES		9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

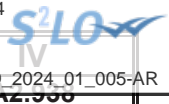
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 780,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 289,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 590,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 229,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 623,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	6 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	6 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					87 669 290,22									
1641 Emprunts en euros (total)					84 628 406,33									
100009056 (201402)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	03/12/2014	22/02/2015	22/05/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,570	2,618		T	P	O	A-1
10000200208 (201501)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	27/02/2015	18/12/2015	18/03/2016	1 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,215	2,765		T	C	O	A-1
10000564284 (10000564284)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	13/09/2017	13/10/2017	13/01/2018	1 200 000,00	F	FIXE	1,420	1,442		T	P	O	A-1
10000912105 (10000912105)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	06/09/2018	11/09/2018	11/12/2018	1 000 000,00	F	FIXE	2,070	2,096		T	P	O	A-1
10001347657 (10001347657)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	03/10/2019	17/12/2019	17/12/2020	1 000 000,00	F	FIXE	1,070	1,085		A	P	O	A-1
10001674565 (10001674565)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	17/09/2020	23/10/2020	23/01/2021	2 300 000,00	F	FIXE	0,950	0,964		T	P	O	A-1
10002109240 (10002109240)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	02/11/2021	15/12/2021	15/03/2022	1 000 000,00	F	FIXE	0,640	0,655		T	P	O	A-1
100129 (201004)	CACIB	06/04/2010	09/04/2010	15/11/2010	3 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,773	0,858		A	P	O	A-1
1129776 (28007)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24/12/2008	12/01/2009	01/04/2009	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,523	1,027		T	P	O	A-1
1211926 (201102)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	23/12/2011	10/01/2012	01/07/2012	1 200 000,00	V	LEP	4,100	3,333		T	C	O	A-1
1211928 (201103)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	23/12/2011	21/01/2012	01/07/2012	789 956,00	V	LIVRETA	2,850	2,111		T	P	O	A-1
1238446 (201201)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	20/12/2012	11/01/2013	01/07/2013	2 200 000,00	V	LIVRETA	2,850	2,036		T	P	O	A-1
127094 (127094)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	22/09/2021	03/10/2022	17/12/2022	2 500 000,00	F	FIXE	0,000	0,657		T	P	O	A-1
127095 (127095)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28/09/2021	03/10/2022	17/09/2023	1 000 000,00	V	LIVRETA	1,100	2,611		A	P	O	A-1
18368 (18368)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	20/11/2018	25/12/2018	25/03/2019	500 000,00	V	LIVRETA	1,250	2,360		T	P	O	A-1
19340 (19340)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	03/10/2019	25/12/2019	25/03/2020	750 000,00	F	FIXE	0,400	2,231		T	P	O	A-1
2 078 736 G (29001)	CREDIT FONCIER	07/11/2009	16/11/2009	16/02/2010	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,594	0,949		T	P	O	A-1

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
201001 (201001)	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	05/01/2010	05/04/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,960	0,984		T	C	O	A-1	
201101 (201101)	SOCIETE GENERALE	24/05/2011	26/05/2011	26/08/2011	2 200 000,00	F	FIXE	4,560	4,707		T	C	O	A-1	
20170148 (20170148)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	20/07/2017	16/10/2017	25/01/2018	1 000 000,00	F	FIXE	0,850	2,268		T	C	O	A-1	
20190 (20190)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	19/11/2020	18/12/2020	25/12/2021	300 000,00	V	LIVRETA	2,400	2,682		A	P	O	A-1	
22200 (22200)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	06/10/2022	13/05/2023	25/10/2024	1 500 000,00	V	LIVRETA	2,300	3,372		A	C	O	A-1	
24002 (24002)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	23/12/2004	29/12/2004	01/03/2006	2 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	2,380	2,457		A	C	O	B-1	
25006 (25006)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	3 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	4,070	3,938		A	C	O	B-1	
29002 (29002)	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	28/12/2009	28/03/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,960	0,981		T	C	O	A-1	
445399 (201601)	BANQUE COMMERCIALE MARCHE NORD EUROPE	31/12/2015	14/04/2016	15/05/2016	700 000,00	F	FIXE	2,650	2,791		T	P	O	A-1	
4515700219 (28001)	CREDIT FONCIER	22/03/2008	29/02/2008	30/05/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,560	4,684		T	P	O	A-1	
466105 (201602)	CREDIT MUTUEL NORD EUROPE	09/11/2016	30/12/2016	05/02/2017	850 000,00	F	FIXE	2,500	2,530		T	P	O	A-1	
468765 (201701)	BANQUE CIC NORD OUEST	15/12/2016	23/03/2017	30/06/2017	850 000,00	F	FIXE	2,500	2,524		T	P	O	A-1	
5023086 (201301)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	26/11/2013	27/12/2013	01/04/2014	2 300 000,00	V	LIVRETA	1,850	2,053		T	P	O	A-1	
5058799 (201401)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	29/10/2014	01/12/2014	01/12/2015	1 300 000,00	V	LIVRETA	1,600	1,837		A	P	O	A-1	
5715307T (22008)	CREDIT FONCIER	28/10/2002	30/11/2002	28/02/2003	517 371,05	F	FIXE	4,980	5,077		T	P	O	A-1	
7151921Y (99001)	CREDIT FONCIER	02/06/1999	24/06/1999	30/09/1999	1 524 490,17	F	FIXE	4,500	4,576		T	P	O	A-1	
7344 277Y (22005)	CREDIT FONCIER	28/10/2002	30/10/2002	30/01/2003	1 548 477,11	F	FIXE	4,980	5,074		T	P	O	A-1	
7854296 (201003)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	21/12/2010	27/12/2010	27/03/2011	2 500 000,00	F	FIXE	3,870	3,926		T	C	O	A-1	
9669946 (9669946)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	02/11/2021	15/12/2021	25/12/2022	500 000,00	F	FIXE	0,960	0,998		A	P	O	A-1	
CEP2 (CEP2)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	24/11/2023	01/12/2023	01/03/2024	400 000,00	V	LIVRETA	3,800	3,952		T	C	N	A-1	
MIN203066EUR (22004)	DEXIA CREDIT LOCAL	25/09/2002	27/12/2002	01/04/2003	762 245,00	C	TAUX STRUCTURES	4,520	4,665		T	P	O	B-1	
MIN543094EUR (MIN543094EUR)	BANQUE POSTALE	02/11/2022	01/12/2023	01/03/2024	1 000 000,00	F	FIXE	3,210	3,261		T	C	O	A-1	
MIS523203EUR (MIS523203EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/11/2018	01/12/2018	01/07/2019	5 440 006,41	F	FIXE	3,960	4,020		A	P	O	A-1	
MIS523203EUR (MIS523203EUR-2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/11/2018	01/12/2018	01/12/2019	1 300 000,00	F	FIXE	1,550	1,573		A	C	O	A-1	
MON212485EUR (23005)	DEXIA CREDIT LOCAL	27/08/2003	09/09/2003	01/12/2004	460 000,00	F	FIXE	5,150	5,148		A	P	O	A-1	
MON245044 (26002)	DEXIA CREDIT LOCAL	22/12/2006	28/12/2006	01/04/2007	700 000,00	F	FIXE	3,930	4,046		T	C	O	A-1	
MON255121 (27005)	DEXIA CREDIT LOCAL	22/12/2007	28/12/2007	01/01/2009	800 000,00	F	FIXE	4,890	4,961		A	P	O	A-1	
MON264046 (28006)	DEXIA CREDIT LOCAL	24/12/2008	30/12/2008	01/01/2010	1 000 000,00	F	FIXE	4,590	4,589		A	P	O	A-1	

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
MON528051EUR (MON528051EUR)	BANQUE POSTALE	22/08/2019	06/09/2019	01/10/2020	1 000 000,00	F	FIXE	1,130	1,145		A	P	O	A-1	
MON53897EUR (MON53897EUR)	BANQUE POSTALE	06/10/2021	17/11/2021	01/03/2022	1 250 000,00	F	FIXE	1,060	1,076		T	C	O	A-1	
MON985276 (27002)	DEXIA CREDIT LOCAL	13/04/2007	01/05/2007	01/05/2008	4 072 134,33	C	TAUX STRUCTURES	3,890	4,526		A	P	O	D-2	
MPH259437EUR (28002)	DEXIA CREDIT LOCAL	27/05/2008	01/06/2008	01/06/2009	4 002 409,09	C	TAUX STRUCTURES	4,090	4,073		A	P	O	E-1	
MPH259446 (28004)	DEXIA CREDIT LOCAL	27/05/2008	01/06/2008	01/06/2009	2 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,900	3,964		A	P	O	E-1	
MPH259446 (28005)	DEXIA CREDIT LOCAL	27/05/2008	01/06/2008	01/06/2009	906 310,76	C	TAUX STRUCTURES	3,900	3,962		A	P	O	E-1	
MPH985267EUR (27004)	DEXIA CREDIT LOCAL	27/03/2007	01/07/2007	01/08/2008	7 005 006,41	C	TAUX STRUCTURES	4,300	5,397		A	X Libre	O	F-6	
1643 Emprunts en devises (total)					3 040 883,89										
MON231296 (25004)	DEXIA CREDIT LOCAL	25/06/2005	25/06/2005	01/01/2006	3 040 883,89	F	FIXE	3,800	3,834		S	P	O	F-6	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					87 669 290,22											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		54 093 738,31					3 767 296,56	2 074 178,91	0,00	582 625,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		52 584 800,30					3 647 889,63	1 981 421,22	0,00	541 392,10
1000009056 (201402)	N	0,00	A-1	624 538,90	11,14	F	FIXE	2,570	48 517,40	15 585,56	0,00	1 609,10
10000200208 (201501)	N	0,00	A-1	900 000,00	11,96	V	MOYEURIBOR03M	5,388	75 000,00	47 423,53	0,00	1 712,29
10000564284 (10000564284)	N	0,00	A-1	750 373,38	8,78	F	FIXE	1,420	78 726,27	10 237,33	0,00	2 073,35
10000912105 (10000912105)	N	0,00	A-1	776 060,23	14,69	F	FIXE	2,070	45 476,61	15 712,95	0,00	882,18
10001347657 (10001347657)	N	0,00	A-1	816 656,68	15,96	F	FIXE	1,070	47 068,46	8 738,23	0,00	338,41
10001674565 (10001674565)	N	0,00	A-1	1 982 199,57	16,81	F	FIXE	0,950	107 959,79	18 447,05	0,00	3 386,87
10002109240 (10002109240)	N	0,00	A-1	872 143,47	12,96	F	FIXE	0,640	64 544,10	5 427,02	0,00	244,07
100129 (201004)	N	0,00	A-1	2 074 850,00	15,87	V	EURIBOR12M	4,590	90 870,00	96 822,88	0,00	10 741,54
1129776 (28007)	N	0,00	A-1	663 859,20	5,00	V	EURIBOR03M	4,422	117 412,22	27 615,55	0,00	6 084,44
1211926 (201102)	N	0,00	A-1	280 000,00	3,25	V	LEP	6,500	80 000,00	14 767,45	0,00	2 695,03
1211928 (201103)	N	0,00	A-1	403 725,76	13,50	V	LIVRETA	3,600	24 153,34	14 022,15	0,00	3 370,98
1238446 (201201)	N	0,00	A-1	1 213 172,48	13,50	V	LIVRETA	3,600	72 416,12	42 138,00	0,00	10 131,05
127094 (127094)	N	0,00	A-1	2 384 425,01	23,71	F	FIXE	0,650	93 172,04	15 234,88	0,00	619,04
127095 (127095)	N	0,00	A-1	985 559,29	38,71	V	LIVRETA	3,600	14 888,33	35 480,13	0,00	10 148,16
18368 (18368)	N	0,00	A-1	342 310,88	9,98	V	LIVRETA	3,500	29 179,06	11 643,13	0,00	210,36
19340 (19340)	N	0,00	A-1	554 377,03	10,98	F	LIVRETA	3,400	49 396,51	18 523,19	0,00	333,85
2 078 736 G (29001)	N	0,00	A-1	1 184 265,16	15,88	F	FIXE	3,910	65 515,64	46 101,33	0,00	5 589,40
201001 (201001)	N	0,00	A-1	450 000,00	11,01	V	EURIBOR01M	4,349	40 000,00	18 944,35	0,00	1 337,93
201101 (201101)	N	0,00	A-1	1 100 000,00	12,40	F	FIXE	4,560	88 000,00	49 463,34	0,00	4 614,72
20170148 (20170148)	N	0,00	A-1	700 000,00	13,82	F	LIVRETA	3,500	50 000,00	24 241,15	0,00	4 297,22
20190 (20190)	N	0,00	A-1	243 181,39	11,98	V	LIVRETA	3,400	16 749,32	8 405,97	0,00	149,70
22200 (22200)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	19,82	V	LIVRETA	3,300	75 000,00	50 325,00	0,00	8 882,50
24002 (24002)	N	0,00	B-1	200 000,00	1,17	C	TAUX STRUCTURES	3,880	100 000,00	7 889,33	0,00	3 298,00
25006 (25006)	N	0,00	B-1	1 200 000,00	11,97	C	TAUX STRUCTURES	4,070	100 000,00	49 654,00	0,00	1 492,33

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024



Publié le
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt					
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
29002 (29002)	N	0,00	A-1	440 000,00	10,99	V	EURIBOR01M	4,345	40 000,00	18 796,53	0,00	193,38
445399 (201601)	N	0,00	A-1	372 924,62	7,12	F	FIXE	2,650	47 291,79	9 415,13	0,00	1 102,11
4515700219 (28001)	N	0,00	A-1	2 390 750,07	24,16	F	FIXE	4,560	55 370,85	109 878,16	0,00	9 466,07
466105 (201602)	N	0,00	A-1	493 000,97	7,84	F	FIXE	2,500	56 385,48	11 799,16	0,00	1 690,70
468765 (201701)	N	0,00	A-1	506 465,50	8,25	F	FIXE	2,500	55 989,58	12 139,46	0,00	62,57
5023086 (201301)	N	0,00	A-1	1 314 783,22	13,50	V	LIVRETA	3,600	78 658,37	45 664,92	0,00	10 978,01
5058799 (201401)	N	0,00	A-1	833 707,04	13,50	V	LIVRETA	3,600	49 793,18	28 956,99	0,00	6 961,93
5715307T (22008)	N	0,00	A-1	240 444,04	8,91	F	FIXE	4,980	21 739,70	11 572,30	0,00	1 006,28
7151921Y (99001)	N	0,00	A-1	50 097,42	0,50	F	FIXE	4,500	50 097,42	847,08	0,00	0,00
7344 277Y (22005)	N	0,00	A-1	719 642,02	8,83	F	FIXE	4,980	65 066,33	34 635,59	0,00	5 580,62
7854296 (201003)	N	0,00	A-1	1 496 624,59	11,99	F	FIXE	3,870	100 024,19	56 479,41	0,00	750,67
9669946 (9669946)	N	0,00	A-1	437 400,20	12,98	F	FIXE	0,960	31 751,34	4 269,03	0,00	75,72
CEP2 (CEP2)	N	0,00	A-1	400 000,00	14,92	V	LIVRETA	3,800	26 666,68	15 066,99	0,00	1 221,63
MIN203066EUR (22004)	N	0,00	B-1	212 036,66	4,00	C	TAUX STRUCTURES	4,520	45 556,69	9 097,44	0,00	1 961,32
MIN543094EUR (MIN543094EUR)	N	0,00	A-1	1 000 000,00	19,92	F	FIXE	3,210	50 000,00	31 498,12	0,00	2 625,96
MIS523203EUR (MIS523203EUR)	N	0,00	A-1	4 479 233,55	14,50	F	FIXE	3,960	217 942,02	180 333,94	0,00	86 248,54
MIS523203EUR (MIS523203EUR-2)	N	0,00	A-1	975 000,00	14,92	F	FIXE	1,550	65 000,00	15 364,38	0,00	1 214,60
MON212485EUR (23005)	N	0,00	A-1	439 749,35	29,92	F	FIXE	5,150	6 450,23	22 647,09	0,00	1 895,24
MON245044 (26002)	N	0,00	A-1	231 000,00	8,00	F	FIXE	3,930	28 000,00	8 810,07	0,00	2 038,80
MON255121 (27005)	N	0,00	A-1	537 403,35	14,00	F	FIXE	4,890	25 111,40	26 644,01	0,00	25 468,59
MON264046 (28006)	N	0,00	A-1	577 751,45	10,00	F	FIXE	4,590	41 546,36	26 518,79	0,00	24 611,81
MON528051EUR (MON528051EUR)	N	0,00	A-1	817 562,97	15,75	F	FIXE	1,130	46 904,96	9 238,46	0,00	2 195,00
MON53897EUR (MON53897EUR)	N	0,00	A-1	1 125 000,00	17,92	F	FIXE	1,060	62 500,00	11 676,56	0,00	969,83
MON985276 (27002)	N	0,00	D-2	2 422 610,18	11,33	C	TAUX STRUCTURES	6,101	152 201,43	150 257,72	0,00	61 496,54
MPH259437EUR (28002)	N	0,00	E-1	2 422 610,04	11,42	C	TAUX STRUCTURES	4,090	152 201,45	100 736,16	0,00	55 199,94
MPH259446 (28004)	N	0,00	E-1	1 095 752,22	9,42	C	TAUX STRUCTURES	3,900	87 117,30	43 446,58	0,00	23 383,52
MPH259446 (28005)	N	0,00	E-1	496 546,00	9,42	C	TAUX STRUCTURES	3,900	39 477,67	19 688,05	0,00	10 596,37
MPH985267EUR (27004)	N	0,00	F-6	3 855 006,41	6,58	C	TAUX STRUCTURES	7,989	375 000,00	313 099,60	0,00	118 153,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		1 508 938,01					119 406,93	92 757,69	0,00	41 233,23
MON231296 (25004)	N	0,00	F-6	1 508 938,01	10,00	F	FIXE	4,020	119 406,93	92 757,69	0,00	41 233,23

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt							Annuité
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		54 093 738,31					3 767 296,56	2 074 178,91	0,00	582 625,33	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	
Barrière simple (B)													
24002 (24002)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	2 000 000,00	200 000,00	1	20,00		2.38	EURIBOR12M	8 406,63		3,880	7 889,33	
25006 (25006)	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE	3 000 000,00	1 200 000,00	1	30,00	Du 21/12/2007 Au 20/12/2008	3.88	EURIBOR12M+(EURIBOR12M-6)	0,00		4,070	49 654,00	
MIN203066EUR (22004)	DEXIA CREDIT LOCAL	762 245,00	212 036,66	1	25,00	Du 27/12/2002 Au 01/04/2003	4.52	EURIBOR03M+0.09	0,00		4,520	9 097,44	
TOTAL (B)		5 762 245,00	1 612 036,66						8 406,63			66 640,77	
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)													
MON985276 (27002)	DEXIA CREDIT LOCAL	4 072 134,33	2 422 610,18	2	28,00		1.99+(((IPC-FHT-M-IPC-FHT-M)/IPC-FHT-M)*100)	1.99+(((IPC-FHT-M-IPC-FHT-M)/IPC-FHT-M)*100)+0.5*EURIBOR12M)	0,00		6,101	150 257,72	



Publié le Niveau ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	maximal après couverture éventuelle (8)	taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
TOTAL (D)		4 072 134,33	2 422 610,18						0,00			150 257,72	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
MPH259437EUR (28002)	DEXIA CREDIT LOCAL	4 002 409,09	2 422 610,04	1	27,00	Du 01/06/2008 Au 01/06/2011	4.09	4.09+5*(EURIBOR12M-5.5)	0,00		4,090	100 736,16	
MPH259446 (28004)	DEXIA CREDIT LOCAL	2 000 000,00	1 095 752,22	1	25,00	Du 01/06/2008 Au 01/06/2011 Du 02/06/2026 Au 01/06/2033	3.9	3.9+5*(EURIBOR12M-5.75)	0,00		3,900	43 446,58	
MPH259446 (28005)	DEXIA CREDIT LOCAL	906 310,76	496 546,00	1	25,00	Du 01/06/2008 Au 01/06/2011 Du 02/06/2026 Au 01/06/2033	3.9	3.9+5*(EURIBOR12M-5.75)	0,00		3,900	19 688,05	
TOTAL (E)		6 908 719,85	4 014 908,26						0,00			163 870,79	
Autres types de structures (F)													
MON231296 (25004)	DEXIA CREDIT LOCAL	3 040 883,89	1 508 938,01	6	28,00		3.8	3.8	105 439,49		4,020	92 757,69	
MPH985267EUR (27004)	DEXIA CREDIT LOCAL	7 005 006,41	3 855 006,41	6	23,00	Du 01/07/2007 Au 01/08/2011 Du 02/08/2026 Au 01/08/2030	4.3	4.3	0,00		7,989	313 099,60	
TOTAL (F)		10 045 890,30	5 363 944,42						105 439,49			405 857,29	

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
 Reçu en préfecture le 09/02/2024
 Publié le
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	maximal après couverture éventuelle (8)	taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
TOTAL GENERAL		26 788 989,48	13 413 499,52						113 846,12			786 626,57	

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	44	0	0	0	0	
	% de l'encours	75,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	40 680 238,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 612 036,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	4,48	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	2 422 610,18	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	7,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 014 908,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						2
	% de l'encours						9,92
	Montant en euros						5 363 944,42

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500€ €		21/12/2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, d'insertion	5	21/12/2023
L	Subvention d'équipement biens mobiliers, materiels ou études	5	21/12/2023
L	Subvention d'équipement biens immobiliersou installations	15	21/12/2023
L	Subvention d'équipement projets d'infrastructure d'intérêt national	30	21/12/2023
L	Logiciels bureautiques	2	21/12/2023
L	Logiciels metiers	5	21/12/2023
L	Voitures	10	21/12/2023
L	Camion et vehicules industriels	8	21/12/2023
L	Mobilier	15	21/12/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	10	21/12/2023
L	Matérielinformatique	5	21/12/2023
L	Matériel de téléphonie	5	21/12/2023
L	Matériels classiques	10	21/12/2023
L	Coffre-fort	20	21/12/2023
L	Installations et appareil de chauffage	20	21/12/2023
L	Appareils de laboratoire	10	21/12/2023
L	Equipements de garages et ateliers	15	21/12/2023
L	Equipements des cuisines	15	21/12/2023
L	Equipements sportifs	15	21/12/2023
L	Plantations	20	21/12/2023
L	Appareils de levage ascenseurs	30	21/12/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	21/12/2023
L	Bâtiments légers abris	15	21/12/2023
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	21/12/2023
L	Immeubles productifs de revenus visés par décret	25	21/12/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	18 500,00		31 465,00	49 965,00	0,00	49 965,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	18 500,00		31 465,00	49 965,00	0,00	49 965,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	18 500,00		31 465,00	49 965,00	0,00	49 965,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				2 032 653,78	1 573 915,86	68 298,95	390 438,97
2024	INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	360	31/03/2000	1 722 673,89	1 378 139,04	57 422,46	287 112,39
2024	INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	342	15/12/2005	309 979,89	195 776,82	10 876,49	103 326,58

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE TRAVAUX EXECUTES D OFFICE			Date de la délibération : 01/01/2024
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
4541101 PERILS OU TRAVAUX DE COUREES (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
4541201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					4 381 990,88
657361	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	subvention de fonctionnement	CAISSE DES ECOLES	Association	185 000,00
657362	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	subvention de fonctionnement	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Association	2 290 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	A.J.I.R.COM	Association	210,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	A.R.I.	Association	30 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ACADEMIE MULTIBOXE	Association	4 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ACTI'JEUNES	Association	621 359,65
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	AMICALE DES HOSPITALIERS DE WATTRELOS ASS	Association	95,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ALMFJEP JEAN ZAY (SECTION GYMNASTIQUE)	Association	5 250,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	AMICALE JEAN ZAY (SECTION PETANQUE)	Association	700,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	AMICALE LAIQUE CENTRE WATTRELOS SECTION TIR	Association	6 050,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	AMIGYM	Association	500,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE	Association	190,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION CENTRES SOCIAUX WATTRELOS	Association	336 141,23
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (DELEGATION DU NORD)	Association	145,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION SPORTIVE DU PERSONNEL MUNICIPAL	Association	380,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ATAW - ASS TIR A L'ARC WATTRELOSIEN	Association	900,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	AVENIR JEUNESSE (MISSION LOCALE WATTRELOS)	Association	179 500,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	CHAMBRE DES METIERS DU NORD	Association	1 850,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	CLUB D'ESCRIME WATTRELOS ASS	Association	5 250,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	CLUB ENSEMBLE	Association	575,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	CLUB OMNISPORT WATTRELOS (COW) - SECTION BADMINTON	Association	4 000,00



Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	CLUB OMNISPORT WATTRELOS (COW) - SECTION HAND BALL	Association	56 700,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	COMITE DES FETES DU TOUQUET	Association	565,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL (COSP VILLE DE WATTRELOS)	Association	210 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	DAMIER CLUB DE WATTRELOS	Association	1 425,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	DAUPHINS WATTRELOS SECTION WATER POLO	Association	6 720,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	DAUPHINS WATTRELOSIENS (SECTION PLONGEE) ASS	Association	1 200,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	ECOLE D'ARTS MARTIAUX WATTRELOSIENNE	Association	3 350,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	FÉDÉRATION NATIONALE COMBATTANTS VOLONTAIRES SECTION CROIX ASS (FNCV)	Association	95,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	GROUPEMENT INSTITUTEURS WATTRELOS ET ENVIRONS	Association	165,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LA PATRIOTE (GYMNASTIQUE)	Association	14 900,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LANE XANG	Association	1 950,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LE VILLAGE DU BEAU LIEU	Association	565,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LES AMIS DE LA LAINIERE ET DU TEXTILE	Association	95,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LES AMIS RÉUNIS (TIR A L'ARC)	Association	850,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	LES ATELIERS DU LION	Association	2 350,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	MAISON DE L EAU DE LA PECHE ET DE LA NATURE (EX SYNDICAT PÊCHEURS)	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	MUSEE DES ARTS ET TRADITIONS ASSOCIATION	Association	3 290,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	OCCE-OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L ECOLE DU NORD	Association	18 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	OFFICE DU TOURISME	Association	85 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	OFFICE MUNICIPAL SPORTS WATTRELOS (licences)	Association	38 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	OFFICE MUNICIPAL SPORTS WATTRELOS (subv. Fonctionnement)	Association	6 000,00

Publié le 05/02/2024
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

510

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	OMEP OFFICE MUNICIPAL	Association	165 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	PERFECT RALLYE	Association	300,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	RESTAURANTS DU CŒUR LILLOISE	Association	2 850,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	SECTION FO VIEUX TRAVAILLEURS	Association	55,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	SIAVIC	Association	10 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	TEAM ANTONSON FORTIE (TTT FULL CONTACT)	Association	2 200,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	THEATREUX LA COMPAGNIE ASS	Association	950,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	TOUSCAN ASSOCIATION	Association	475,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	TWIRLING CLUB ASSOCIATION	Association	1 500,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	UNION DES JARDINS FAMILIAUX WATTRELOSIENS	Association	95,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	UNION MUSICALE WATTRELOSIENNE	Association	12 500,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE (SECTION FOOT)	Association	25 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE (USW)	Association	2 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	TENNIS DE TABLE WATT'LUTTE	Association	700,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	WATTRELOS BASKET CLUB ASS	Association	16 600,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	WATTRELOS FOOTBALL CLUB	Association	16 400,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	WATTRELOS FUTSAL	Association	2 650,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	WATTRELOS GRS ASS	Association	4 400,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	subvention de fonctionnement	WATTRELOS TENNIS CLUB	Association	20 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		179,00	0,00	179,00	127,00	10,00	137,00
Adjoint administratif territorial	C	26,00	0,00	26,00	16,00	4,00	20,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	53,00	0,00	53,00	49,00	0,00	49,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	29,00	0,00	29,00	21,00	0,00	21,00
Attaché territorial	A	12,00	0,00	12,00	7,00	0,00	7,00
Attaché territorial principal	A	12,00	0,00	12,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général adjoint des services de commune de 40.000 à 150.000 habitants	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services des communes de 40 000 à 80.000 habitants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	14,00	0,00	14,00	6,00	3,00	9,00
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	17,00	0,00	17,00	13,00	0,00	13,00
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	9,00	0,00	9,00	4,00	2,00	6,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		364,42	17,48	381,90	310,17	11,00	321,17
Adjoint technique territorial	C	124,01	13,94	137,95	119,46	7,00	126,46
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	51,00	1,71	52,71	44,91	0,00	44,91
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	14,41	0,00	14,41	9,89	1,00	10,89
Agent de maîtrise territorial	C	78,00	1,83	79,83	69,91	1,00	70,91
Agent de maîtrise territorial principal	C	51,00	0,00	51,00	44,00	0,00	44,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Directeur général des services techniques de 40.000 à 80.000 habitants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur en chef hors classe	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur en chef territorial	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur principal territorial	A	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00	
Ingénieur territorial	A	5,00	0,00	5,00	0,00	1,00	1,00	
Technicien territorial	B	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00	
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	12,00	0,00	12,00	8,00	1,00	9,00	
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	10,00	0,00	10,00	5,00	0,00	5,00	
FILIERE SOCIALE (d)		44,00	0,00	44,00	25,00	0,00	25,00	
Agent social	C	10,00	0,00	10,00	6,00	0,00	6,00	
Agent social principal de 1ere classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
Agent social principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00	
Conseiller territorial socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Educateur de Jeunes Enfants	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		37,00	0,00	37,00	24,00	0,00	24,00	
Aide soignant de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Aide-soignant territorial de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	B	13,00	0,00	13,00	9,00	0,00	9,00	
Auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure	B	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00	
Dietéticien	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Infirmier en soins generaux	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	
Infirmier en soins generaux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Puéricultrice hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		17,00	0,00	17,00	11,00	1,00	12,00	
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Conseiller territorial des activités physiques et sportives principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		46,00	18,82	64,82	33,17	1,43	34,60
Adjoint territorial du patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Assistant d'enseignement artistique	B	2,00	0,80	2,80	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5,00	9,40	14,40	8,53	0,00	8,53
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	3,00	6,46	9,46	2,20	0,93	3,13
Assistant de conservation	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	2,00	0,91	2,91	1,00	0,50	1,50
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4,00	1,25	5,25	3,44	0,00	3,44
FILIERE ANIMATION (i)		38,00	37,44	75,44	49,24	2,74	51,98
Adjoint territorial d'animation	C	14,00	27,73	41,73	30,33	0,00	30,33
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	11,00	9,71	20,71	9,91	2,74	12,65
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		30,00	0,00	30,00	25,00	0,00	25,00
Brigadier-chef principal	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Chef de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
Chef de service de police municipale principal de 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		755,42	73,74	829,16	604,58	26,17	630,75

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Cantonnier	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	396	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	376	0,00	A Agent spécialisé des écoles maternelles	CDI
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Agent de maitrise territorial	C	TECH	397	0,00	332-14	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-23-2°	CDD
Attaché territorial principal	A	ADM	896	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	SP	389	0,00	332-14	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	611	0,00	332-14	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	0,00	A Professeur de musique	CDI
Rédacteur territorial	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	563	0,00	332-14	CDD
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	ADM	415	0,00	332-14	CDD
Technicien territorial	B	TECH	563	0,00	326_352	CDD
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	TECH	684	0,00	A Responsable de Service	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				35 338,83		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	401	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	396	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	374	0,00	332-23-2°	CDD

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le  **CONTRAT**
 ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat	
			Indice (8)	Euros		
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	374	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	376	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	376	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	376	0,00	332-23-2°	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-23-1°	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-13	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché territorial principal	A	ADM	843	0,00	343-1_343-3	A COLLABORATEUR DE CABINET
Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	B	MS	389	0,00	332-23-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	B	MS	389	0,00	332-13	CDD
HORS GRADE	C	OTR		22 616,88	A Apprenti	A APPRENTI
HORS GRADE	C	OTR		12 721,95	A Apprenti	A APPRENTI
Ingénieur territorial	A	TECH	484	0,00	343-1_343-3	A COLLABORATEUR DE CABINET
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	597	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				35 338,83		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

VILLE DE WATTRELOS - BUDGET PRIMITIF 2024

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_005-AR



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 796 425,00	3 796 425,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 940 300,00	3 940 300,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	143 875,00	143 875,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 796 425,00	3 796 425,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 755 000,00	3 755 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 635 000,00	3 635 000,00
1643	Emprunts en devises	120 000,00	120 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 425,00	41 425,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 425,00	41 425,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	67,20	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	113,04	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	34,45	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 36
 Contre : 2
 Abstentions : 5

Date de convocation : 8.02.2024

Présenté par le maire de Wattrelos, le 8.2.2024

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal réuni en session ordinaire

A Wattrelos, 08/02/2024

Les membres du conseil municipal

BAERT Dominique	
BOITTE Emeline	
CAILLIERET Benjamin	
CHANTRIE Annie	
CHARLES Gilbert	
CHAYANI Messaoud	
COQUELLE Michèle	
CREDIS Andy	
CROIGNY Denis	
DAHMANI Rabah	
DE MATOS Steeve	
DE SMEDT Myriam	
DEBAETS Michel	
DELFOSSÉ Jacques	
DELPLANQUE Laura	
DELRUE Marjorie	
DJAFER-CHERIF Lina	
DUJARDIN Béatrice	
DUMOULIN Jean-Philippe	
FARACI Marjory	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

FELIX Sophie	
FITAMANT Sébastien	
GADAUT Henri	
GOEDEHAUD Eddy	
GUILBERT Pamela	
HAMMAMI-BELAID Basma	
KIRAZ Veysal	
LEBLANC Martine	
LEMAY Guy-Noel	
LEMOINE Laureen	
LESTIENNE Myriam	
LEVEQUE Océane	
LUCAS Pascal	
MARROUKI Steven	
MEKKI Tarik	
MONRABAL Karl	
OSSON Catherine	
REIFFERS Zohra	
RICCI Christophe	
SOYEZ Jean-François	
TALEB-AHMED Azedine	
WETE-MATOUBA Brice	
ZAIDI Sylvie	

Certifié exécutoire par le maire de Wattrelos, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08.02.2024 et de la publication le

A Wattrelos, le 08/02/2024

Le maire

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION
OFFICE MUNICIPAL DE L'EDUCATION PERMANENTE

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_006-AR



RAPPORT N° : **06**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'Office Municipal de L'Education Permanente.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance


O. LEVEQUE

AVENANT N° 39

A LA CONVENTION ETABLIE LE 14 DECEMBRE 1996
AVEC L'ASSOCIATION
OFFICE MUNICIPAL DE L'EDUCATION PERMANENTE

Entre la commune de Wattrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association **Office Municipal de l'Education Permanente**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 2 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année **2024**, une **subvention** d'un montant de **165 000 euros** est allouée à l'association »

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Wattrelos, le

Le Maire,

Le Président,

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION
LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_01_007-AR

S²LOW

RAPPORT N° : 07

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'association le Comité des Œuvres Sociales du Personnel .

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

AVENANT N° 38
A LA CONVENTION ETABLIE LE 1^{er} AVRIL 1997
AVEC L'ASSOCIATION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Entre la commune de Wattrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association **Comité des Œuvres Sociales**, représentée par son Président, Monsieur Daniel MICHEL

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 4 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année 2024, une **subvention** d'un montant de **210 000 euros** est allouée à l'association »

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Wattrelos, le

Le Maire,

Le Président,

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION
L'OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_008-AR



RAPPORT N° : **08**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'Office de Tourisme.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR : 42/42 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09. FEV. 2024...

Publié le : 09. FEV. 2024.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS




Secrétaire de séance


O. LEVEQUE

AVENANT N° 5
A LA CONVENTION ETABLIE EN JUILLET 2017
AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID: 059-215906504-20240208-D_2024_02_008-AR



Entre la commune de Wattrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association, **Office de Tourisme**, représentée par son Président, Monsieur Guy-Noël LEMAY

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 3 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année **2024**, une **subvention** de **85 000 euros** est allouée à l'association »

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Wattrelos, le

Le Maire,

Le Président,

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_009-AR



RAPPORT N° : **09**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'association Acti'Jeunes.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS





Secrétaire de séance


O. LEVEQUE

AVENANT N° 7

A LA CONVENTION ETABLIE LE 1^{er} JUIL

AVEC L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES

Entre la commune de Wattrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association Acti'Jeunes, représentée par son Président, Monsieur Romain BOMBANA

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 4 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année **2024**, une **subvention** d'un montant de **621 359,65 euros** est allouée à l'association », se décomposant comme suit :

- ✓ 554 253,00 euros de subvention de fonctionnement (2100)
- ✓ 67 106,65 euros correspondant à l'acompte de 70 % de la CTG 2024 (SJ00)

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Wattrelos, le

Le Maire,

Le Président,

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION
L'ASSOCIATION AVENIR JEUNESSE MISSION LOCALE

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_010-AR

S²LOW

RAPPORT N° : 10

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'association Avenir Jeunesse Mission locale

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

AVENANT N° 50

A LA CONVENTION ETABLIE LE 14 DECEMBRE 1996 AVEC L'ASSOCIATION AVENIR JEUNESSE MISSION LOCALE

Entre la commune de Wattrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association Avenir Jeunesse, représentée par son Président, Monsieur Tarik MEKKI

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 4 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année 2024, une **subvention** d'un montant de **179 500 euros** est allouée à l'association », se décomposant comme suit :

✓ **179 500 euros** de subvention de fonctionnement (2100)

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Wattrelos, le

Le Maire,

Le Président,

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS

RAPPORT N° : **11**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Par délibérations précédentes le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention pluriannuelle et d'avenants avec l'association des Centres Sociaux de Wattrelos.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros au titre de l'année 2024, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

POUR	: 42/42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

AVENANT N° 71
A LA CONVENTION ETABLIE LE 3 DECEMBRE 2001
AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX

Entre la commune de Watrelos, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu d'une délibération municipale du 8 février 2024.

ET

L'association des Centres Sociaux, représentée par son Président, Monsieur Messaoud CHAYANI

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, le présent texte complète la convention susvisée et remplace les avenants établis précédemment.

Article 1 : À l'article 3 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année **2024**, une **subvention** d'un montant de **336 141,23 euros** est allouée à l'association », se décomposant comme suit :

- ✓ 275 000,00 euros de subvention de fonctionnement (2100)
- ✓ 61 141,23 euros correspondant à l'acompte de 70 % de la CTG 2024 (SJ00)

Article 2 : Le reste de la convention est inchangé

Fait à Watrelos, le

Le Maire,

Le Président,

RAPPORT N° : 12**RAPPORTEURE : Madame Zohra REIFFERS**
Adjointe au Maire

La société Nord de France Promotion a sollicité la ville afin d'acquérir les parcelles AI 885, 1225 et 1226 sises rue Thérin pour y construire 20 logements collectifs avec aménagement de 20 places de parking.

Aujourd'hui, désaffectées puis déclassées par la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023, ces parcelles peuvent être cédées.

Celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation par la Brigade d'évaluation domaniale le 1^{er} juin 2023 (Avis n°2023-59650-39925) à laquelle s'ajouteront les frais de notaire.

Si cette acquisition est financée par cette société et qu'il n'y a pas de condition suspensive relative à l'obtention d'un prêt, il n'en demeure pas moins que cette acquisition ne pourra se finaliser qu'après obtention du permis de construire et passé le délai de recours.

Au vu de ces éléments, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession des parcelles AI 885, 1225 et 1226 à la société Nord de France Promotion au prix de 253 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, y compris l'acte de vente.
- d'inscrire la cession sur le budget de l'exercice en cours

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance


O. LEVEQUE

Département :
NORD

Commune :
WATTRELOS

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

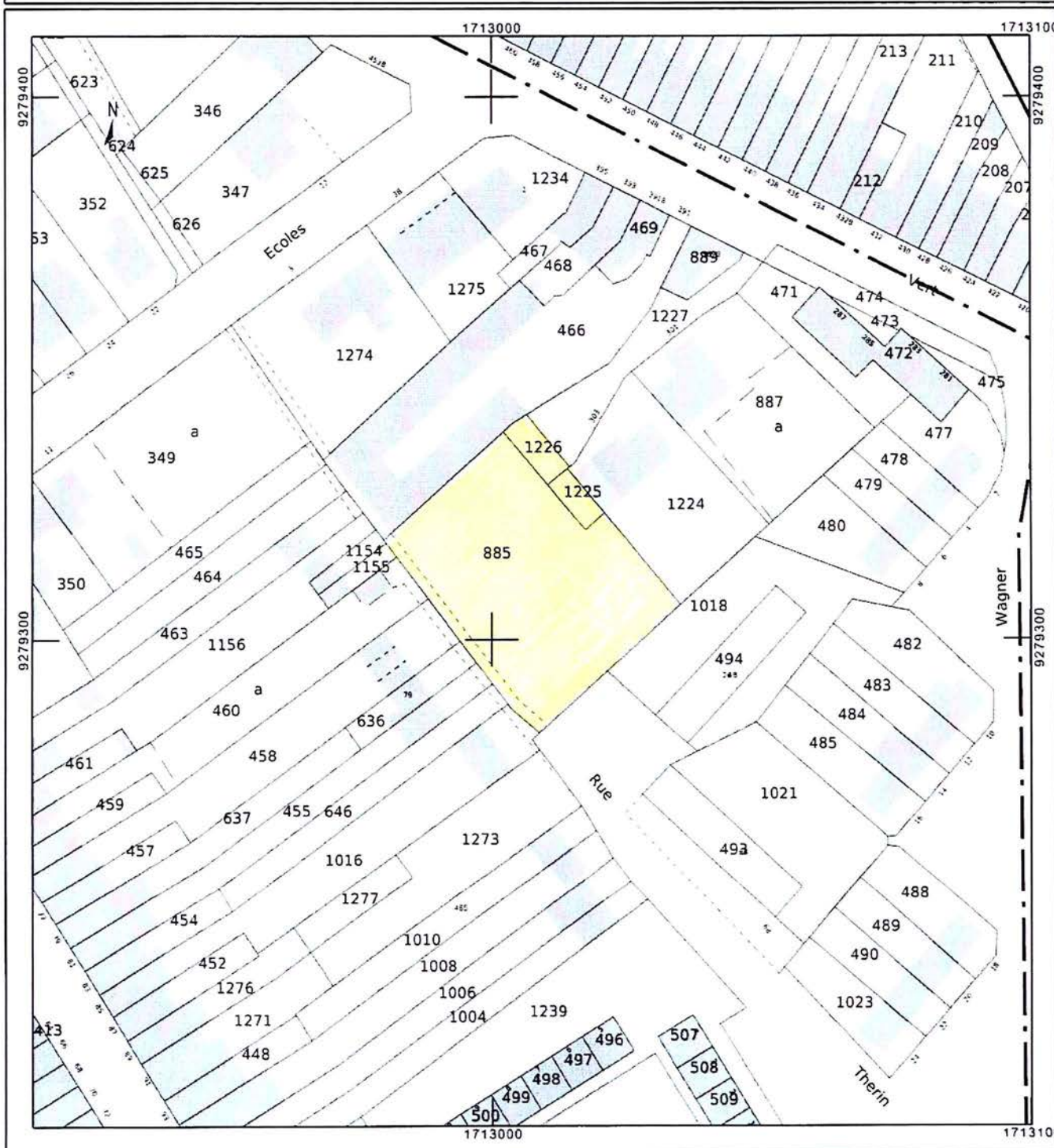
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

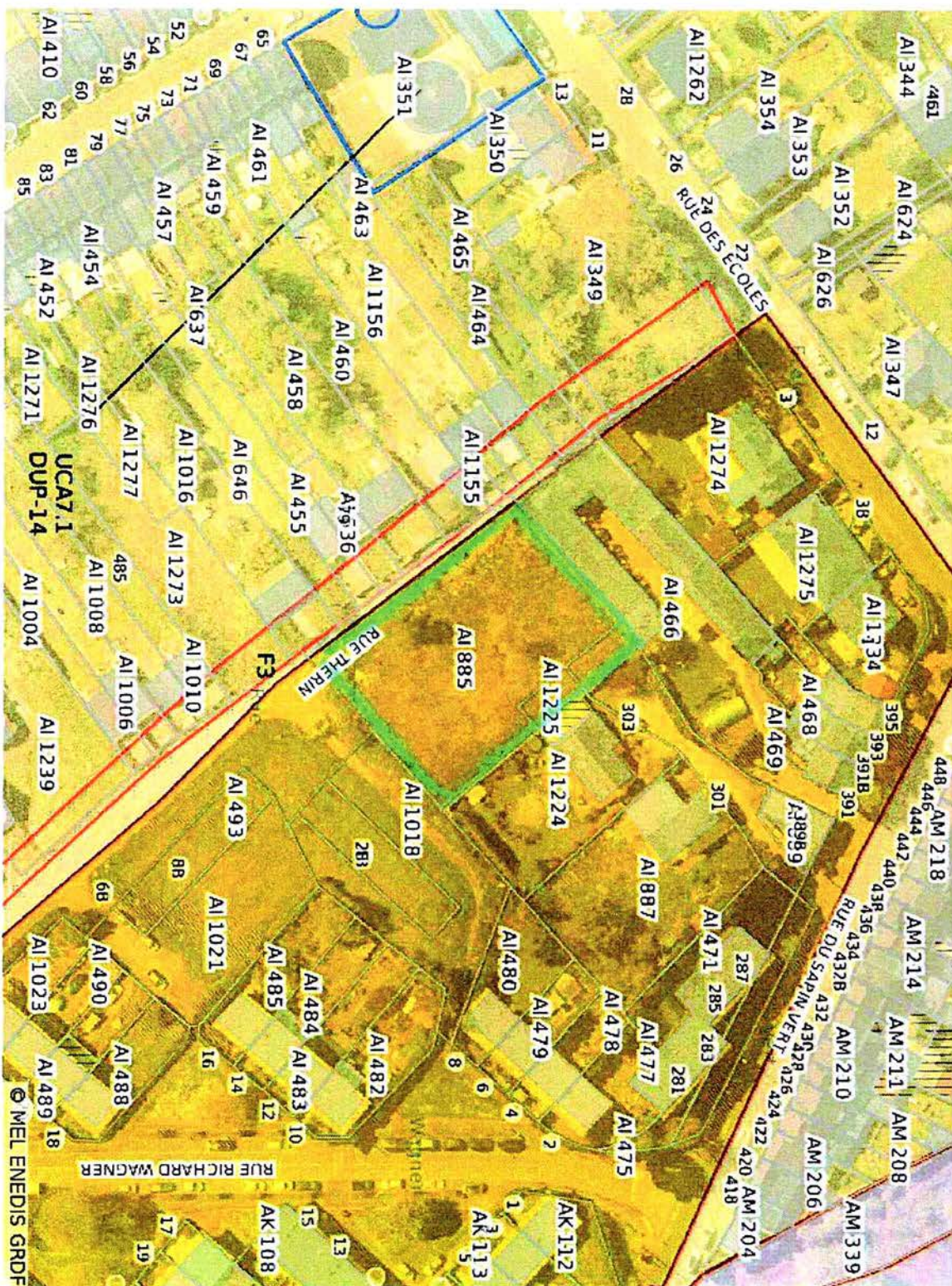
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





RECONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL DE LA MOUSSERIE
PROCEDURE D'EXPROPRIATION

RAPPORT N° : **13**

RAPPORTEURE : Madame Zohra REIFFERS
Adjointe au Maire

Le bâtiment abritant le Centre Social de la Mousserie a été détruit par un incendie en juillet 2023. Le fonctionnement du Centre Social a ainsi été largement obéré et il importe de trouver dans les meilleurs délais une solution de relocalisation de la structure.

En effet, le Centre Social dans le quartier est un outil de prévention des exclusions, il permet de rompre l'isolement des habitants, de renforcer les solidarités entre les personnes. Il y a une véritable utilité publique à maintenir ce type de structure sociale dans le quartier de la Mousserie, quartier prioritaire de la politique de la ville. Et la commune entend mettre en œuvre tout ce qui est possible pour un aménagement pérenne.

Un projet de reconstruction du centre social en lieu et place du bâtiment incendié a été étudié : la destruction complète suivie d'une nouvelle construction nécessite des délais très longs. De même, la possibilité de construction d'une structure neuve sur un terrain nu rue des Patriotes pour un budget de 4,4 millions d'euros n'est pas tenable financièrement.

Au regard de l'urgence de la situation pour les habitants du quartier, ces projets ne constituent pas des solutions satisfaisantes. Au contraire, l'aménagement d'un bâtiment déjà existant permettrait un gain de temps non négligeable ainsi que d'importantes économies.

En ce sens, un bâtiment à usage commercial et de stockage de 1000 m², situé 24 rue Corneille à Wattrelos, anciennement affecté à l'usage de supérette, appartient à la SCI FONCIERE GUR depuis 2020. Cette SCI a son siège social 40 chemin du petit moulin à Wattrelos et a pour gérant Monsieur GUR. Le bâtiment, qui fait partie de la parcelle AM 407 d'une superficie de 3.629 m², est depuis plusieurs années utilisé par la SCI propriétaire uniquement à usage de stockage et logistique. Une demande d'achat amiable de cette propriété privée n'a pas abouti. Par ailleurs, les parcelles AM 409, rue du Chardonnet pour une surface de 276 m² et AL 882, rue des Patriotes pour une surface de 338 m² appartiennent à même SCI et permettent l'accès à la parcelle AM 407. Elles font ainsi partie de la même unité foncière.

Considérant l'intérêt majeur de cette propriété dans la recherche d'une solution pérenne et rapide de rétablissement d'un Centre Social dans le quartier, la commune souhaite avoir recours à la procédure d'expropriation et doit solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire préalable.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de :

- Approuver la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'acquisition de :
 - la parcelle AM 407 pour une superficie de 3.629 m² et du bâtiment qui y est édifié, situés 24 rue Corneille à Wattrelos et la réhabilitation de cette ancienne supérette en centre social ;

- les parcelles AM 409 (superficie de 276 m²) et AL 882 (338 m²) bordant la parcelle AM 407
- Autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet pour qu'il prescrive conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité
- Autoriser Monsieur le Maire à saisir, en cas de besoin, le juge de l'expropriation
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2024

Publié le : 19 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_013-AR

Département :
NORD

Commune :
WATTRELOS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

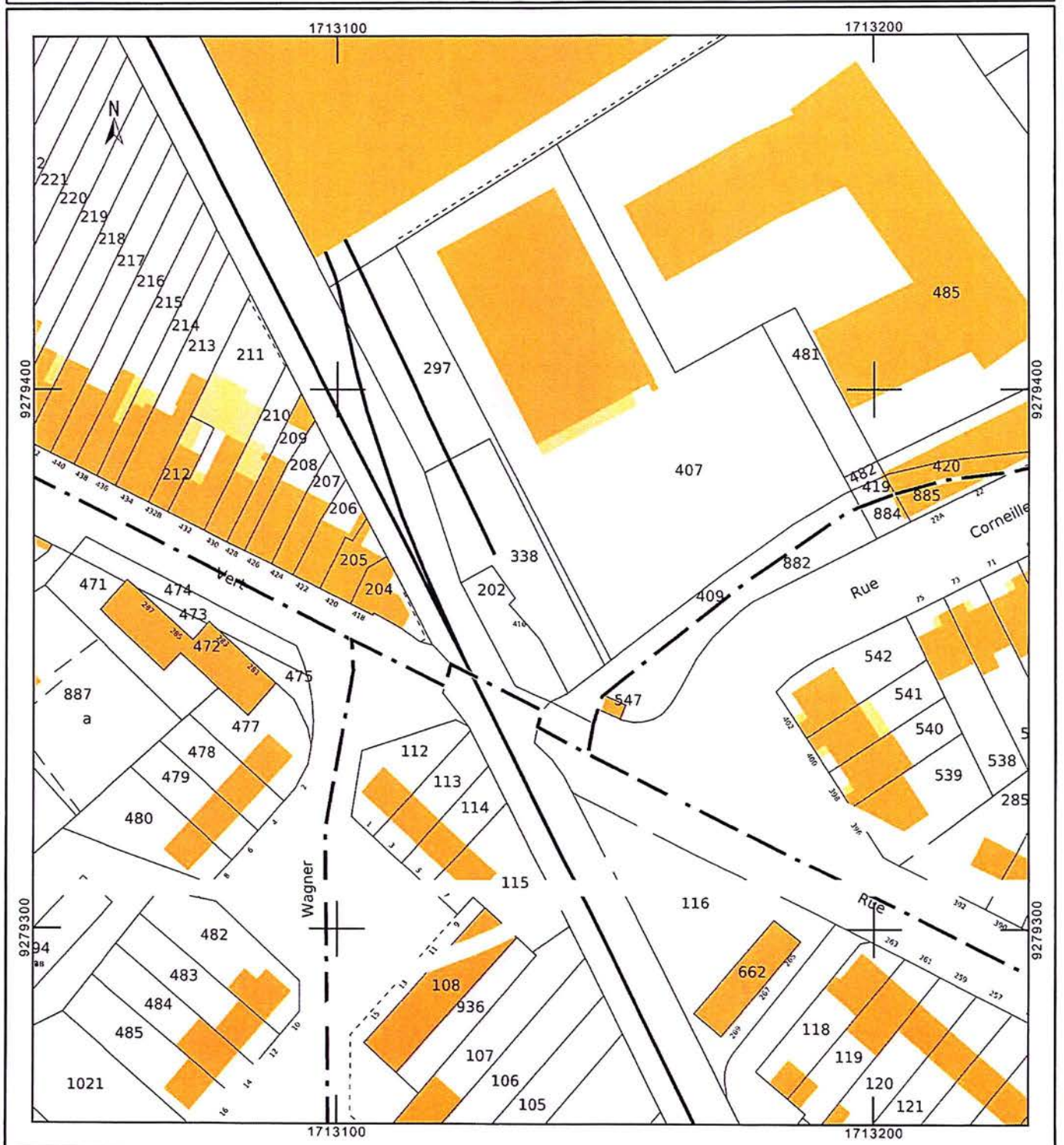
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan cadastre sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



POLE CULTURE - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION
POUR DES ACTIVITES CULTURELLES AU CSE

RAPPORT N° : **14**

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert CHARLES
Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, sans condition d'âge, le Centre Socio-Educatif souhaite proposer des activités avec pour objectif l'enrichissement personnel, l'ouverture aux autres, le développement des pratiques artistiques.

Ces activités seront dispensées sous condition de participation tarifaire.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants pour ces activités :

- Conférence 2 € par participant
- Ateliers et pratiques culturelles ou artistiques : 5 € par participant pour un atelier ayant une durée de 1 à 2 jours
- Ateliers et pratiques culturelles ou artistiques : 10€ par participant pour un atelier ayant une durée de 3 à 5 jours
- Expositions : gratuité

Les recettes générées par ces activités seront versées à la régie de recettes pour la perception des droits d'entrées lors des manifestations culturelles, d'animations et de vente d'objets souvenirs déjà en place.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2024

Publié le : 19 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

RECHERCHE DE SUBVENTIONS
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

RAPPORT N° : **15**

RAPPORTEURE : Madame Myriam LESTIENNE
Adjointe au Maire

Plusieurs projets sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de divers partenaires tels que l'Europe, la Région, le Conseil Départemental, la C.A.F., le FIPHFP, le CNDS, l'Etat (DSIL, Fonds Vert, FIPD...) ou encore de Certificats d'Économies d'Énergie.

Les dossiers de demande de subventions nécessitent la prise d'une délibération autorisant Monsieur le Maire à rechercher tous les financements possibles.

Projets concernés :

- Achat d'armes et gilets pare-balles pour la Police Municipale. Coût estimé : 42 000 € TTC.
- Remplacement de menuiseries dans les bâtiments culturels (Ecole de musique, Bibliothèque et Boîte à musique). Coût estimé : 40 000 € TTC.
- Mise en conformité des crèches. Coût estimé : 32 000 € TTC.
- Modernisation de l'éclairage public. Coût estimé : 130 000 € TTC.
- Vidéoprotection (6^e phase). Coût estimé : 150 000 € TTC.
- Aires de jeux au parc urbain : 150 000 € TTC.

La commune s'engage à mener les opérations à leur terme quel que soit le montant des participations obtenues.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice 2024.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées:

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout partenaire potentiel les financements susceptibles d'être accordés pour ces projets ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés ou conventions de subvention à venir.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,



Secrétaire de séance

O. LEVEQUE

RECHERCHE DE SUBVENTIONS
MEP – REFECTION ET ISOLATION DE TOITURE

RAPPORT N° : **16**

RAPPORTEURE : Madame Myriam LESTIENNE
Adjointe au Maire

Dans un souci de maintien de son patrimoine bâti et d'économie d'énergie, la ville de Wattrelos souhaite procéder à la réfection de la toiture de la Maison de l'Education Permanent.

En effet, les événements climatiques récents (fortes pluies et vent) ont accentué la dégradation de la couverture, rendant obligatoire à l'été 2023 de prendre des mesures de mise en sécurité, via la pose d'un tunnel.

Des travaux de plus grande ampleur deviennent donc nécessaires. Ceux-ci consisteront en :

- ✓ des travaux de charpente ;
- ✓ des travaux de couverture avec une reprise d'étanchéité et une isolation.

Le coût de cette opération est estimé à 830 000€ TTC (études comprises). Compte tenu de la spécificité de ladite toiture, celle-ci peut être facilement phasée.

Plusieurs partenaires sont susceptibles d'être sollicités sur cette opérations, à savoir :

- ✓ L'Etat au titre du DSIL et du Fonds vert, dans la limite d'un taux maximum de 40% chacun ;
- ✓ La Métropole Européenne de Lille au titre du Fonds de concours dans la limite du montant financé par la ville ;
- ✓ La Région.

La commune s'engage à mener les travaux à leur terme quel que soit le montant des participations obtenues et à financer au minimum 20% du montant de l'opération.

Les dépenses et recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice 2024 et suivants selon le phasage de l'opération.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme de travaux et l'enveloppe budgétaire de l'opération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout partenaire potentiel les financements susceptibles d'être accordés pour ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés, les conventions ou tous autres documents liés aux subventions à venir.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09. FEV. 2024 ...

Publié le : 09. FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance


O. LEVEQUE

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORT N° : **17**

RAPPORTEURE : Madame Myriam LESTIENNE
Adjointe au Maire

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de modernisation de l'éclairage public (600 lanternes), le Bureau métropolitain de la MEL en date du 15 décembre 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 49 711,20 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, une convention d'attribution entre la commune et la MEL doit être signée fixant le montant de l'aide et les modalités de versement.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- d'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 49 711,20 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09. FEV. 2024.....

Publié le : 09. FEV. 2024.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEUEQUE



Fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille

CONVENTION D'ATTRIBUTION ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA COMMUNE DE WATTRELOS

Toute correspondance relative à votre dossier de fonds de concours est à adresser à :

M. le Président de la Métropole Européenne de Lille
Direction Transitions Energie Climat
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Vos contacts techniques à la MEL sont : *Anne BREVIERE et Laura DUPUIS*
Joignables via l'adresse mail générique suivante : fdc-transitions@lillemetropole.fr

Pour toute demande de renseignements techniques sur le projet municipal, merci de nous préciser ici l'interlocuteur communal :

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en vertu de la délibération n° 20 C 0379 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020,

désignée sous les termes « La Métropole Européenne de Lille » ou « La MEL », d'une part,

Et :

La commune de Wattrelos, xxxxxxxx, représentée par son Maire, Monsieur Dominique BAERT, agissant en application de la délibération concordante du Conseil Municipal N°17 du 8 Février 2024,

désignée sous le terme « la commune », d'autre part.

Conformément à :

- la délibération du Conseil Métropolitain n° 20 C 0379 en date du 18 décembre 2020 instaurant le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal en faveur des communes de son territoire, et le règlement d'attribution et de gestion du fonds de concours annexé,
- Les délibérations du Conseil Métropolitain n° 21 C 0294 du 28 juin 2021, n° 21 C 0614 du 17 décembre 2021, n°22 C 0410 du 16 décembre 2022 et n° 23 C 0167 du 30 juin 2023 apportant des ajustements au règlement,
- la délibération du bureau métropolitain n°23 B 0381 en date du 15 décembre 2023 accordant un fonds de concours à la commune de Wattrelos et autorisant le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Wattrelos du 8 Février 2024 acceptant le fonds de concours et autorisant le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours,

il est convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

ARTICLE 3 : RAPPEL DES PRINCIPES DE CALCUL DU FONDS DE CONCOURS

ARTICLE 4 : CALCUL DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE BENEFICIAIRE

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

ARTICLE 8 : SANCTIONS

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES LITIGES

ANNEXES

- Annexe 1 : Description des travaux, calendrier et plan de financement prévisionnels du programme
- Annexe 2 : Détermination de l'assiette des dépenses éligibles et calcul du fonds de concours
- Annexe 3 : Modèle de rapport technique final
- Annexe 4 : Règlement du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal
- Annexe 5 : Délibération cadre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal par la Métropole Européenne de Lille à la commune de Wattrelos au titre de l'opération suivante : rénovation de 600 points lumineux d'éclairage public.

Les annexes n° 1, 2 et 4 font partie de la convention et sont juridiquement contraignantes.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa date de notification par la MEL à la commune, après signature des parties. La convention prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention et au plus tard le 31 décembre suivant le deuxième anniversaire de la délibération municipale prise à la suite de celle de la MEL, actant de l'attribution de la subvention.

Article 3 : RAPPEL DES PRINCIPES DE CALCUL DU FONDS DE CONCOURS

Rappel du cadre légal du fonds de concours	<p>Le fonds de concours ne pourra excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune.</p> <p>Le reste à charge de la commune doit au minimum être égal à 20% du montant total des dépenses du projet. Autrement-dit la commune ne peut bénéficier de plus de 80% de cofinancements publics et/ou privés cumulés.</p>
Taux de participation	<p><u>En cas d'audit énergétique et environnemental :</u> participation forfaitaire de 1 000 € par audit</p> <p><u>En cas de Simulation Thermique Dynamique (STD) :</u> Participation forfaitaire de 2 000 € par STD</p> <p>Les 30 premiers audits ou STD réalisés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 15 mars 2023 bénéficieront d'une majoration du fonds de concours de 1 000 € maximum.</p> <p><u>En cas de projet de rénovation énergétique et environnementale du patrimoine, et/ou de production d'énergies renouvelables et de récupération :</u> 40% des dépenses éligibles</p> <p><u>En cas de bonification :</u> augmentation maximale de 10% du taux de participation</p>
Plafonnements	<ul style="list-style-type: none"> • 500 000 euros par commune par an • 1 M€ pour toutes les bonifications accordées au titre de ce fonds de concours au cours de l'année 2021

Article 4 : CALCUL DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ

Dans le cadre de la présente convention, le taux de participation de la MEL s'élève à 40 %.

Conformément au plan de financement annexé, le coût total du projet communal visé par cette convention est estimé à 124 278,00 euros HT et la charge nette du projet pour la commune est évaluée à 74 566,80 euros. Pour rappel, le plan prévisionnel de financement intègre toutes les charges, tous les produits et aides directes publiques prévisionnels affectés au projet pour estimer la charge nette de la commune.

Le montant de l'assiette éligible défini sur présentation des devis et estimatifs de la commune est de 124 278,00 € HT.

Le fonds de concours attribué par la MEL est d'un montant maximal de 49 711,20 €. Le fonds de concours attribué par la MEL correspond à 40 % du montant de l'assiette éligible.

La participation de la MEL définie ci-dessus est maximale, ferme et non révisable. Ce montant correspondant au montant maximal, non susceptible de variation à la hausse, pouvant être versé par la MEL au titre de la présente convention.

Le montant réel définitif du fonds de concours est, quant à lui, calculé avant versement du solde, en fonction du montant des dépenses réelles y compris les révisions en cours de réalisation du programme de travaux, et des subventions effectivement perçues par la commune. La commune s'engage à restituer à la MEL les sommes éventuellement trop perçues, en cas de solde négatif.

Le détail du calcul est repris en annexe 2 à la présente convention.

Article 5 : MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Les versements ne seront effectués qu'à la réception de l'ensemble des pièces justificatives requises dans le règlement repris en annexe 4.

Lorsque le montant du fonds de concours est inférieur à 50 000 €, il est procédé à un seul versement, a posteriori des travaux réalisés à la demande de la commune, et sur présentation des justificatifs requis.

Lorsque le montant du fonds de concours est supérieur à 50 000 €, il est procédé au versement :

- d'un 1er acompte de 50% sur présentation de l'ordre de service, signé par le Maire, justifiant du démarrage des travaux ;
- du solde à la réception des travaux, et sur présentation des justificatifs requis.

Les demandes de versement font l'objet d'un courrier du Maire de la commune, accompagné des pièces justificatives énumérées au présent article, pouvant être déposés directement sur la plateforme numérique mise à disposition.

Article 6 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE BENEFICIAIRE

La commune s'engage à fournir une copie de la délibération concordante prise par son Conseil Municipal dans le respect des dispositions de l'article L.5215-26, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de 3 mois à compter de la décision d'attribution du fonds de concours par le Bureau métropolitain, et à signer ensuite la convention d'attribution de ce fonds.

La commune s'engage à commencer l'exécution des travaux au cours de l'année suivant l'adoption par le Conseil municipal de la délibération actant de l'attribution du fonds de concours. Elle informera la

MEL de toute modification du programme en cours (retards, problèmes importants rencontrés, avenants passés, etc...) et fournira toute délibération prise dans ce sens ainsi que tout document utile au versement de l'acompte du fonds de concours.

En cas de retard pris dans l'exécution de la convention, la commune en informera la MEL par un courrier devant intervenir dans un délai maximum de 6 mois après la dernière communication écrite entre la MEL et la commune.

La commune s'engage à transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires au versement du solde au plus tard le 31 décembre suivant le deuxième anniversaire de la délibération prise à la suite de celle de la MEL, actant de l'attribution de la subvention, soit avant le 31 décembre 2026. Après ce délai, et sans justification apportée par la commune, l'attribution du fonds de concours devient caduque.

La commune bénéficiaire s'engage à mentionner la participation de la Métropole Européenne de Lille dans toute communication ou publication concernant l'opération, y compris le panneau de chantier, en y adossant notamment le logo de la MEL (pour tout support écrit ou visuel, visible et apparent, conforme à la charte graphique de la MEL). Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière de la MEL aux cofinanceurs de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants à l'opération. Le texte devra être validé au préalable par les services de la MEL. Vous pourrez vous adresser à l'adresse mail suivante : fdc-transitions@lillemetropole.fr

La commune s'engage également à valoriser durablement la participation de la MEL par voie d'affichage (de type plaque) sur l'équipement et mention dans l'ensemble des documents de communication qui lui sont relatifs, pour une durée de dix ans. Il est à noter que la MEL prend à sa charge la réalisation de ces plaques selon les critères graphiques et textuels qui lui conviennent. La commune en sera bénéficiaire un mois avant toute inauguration de l'équipement dont la date est obligatoirement communiquée par la commune à la MEL.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La commune s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la MEL de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par la MEL, en vue de vérifier l'exactitude des documents fournis.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas de non présentation des justificatifs demandés dans les délais, de non-respect des engagements prévus dans la présente convention, de non-exécution des travaux, de retard significatif impactant le délai de caducité prévu à l'article 2 ou de modification substantielle pouvant remettre en cause l'élection du projet au fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, sans l'accord écrit de la MEL, des conditions d'exécution de la convention par la commune, la MEL pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention et la commune pourra se voir refuser tout autre fonds de concours.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée infructueuse.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges quant à l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Wattrelos, le.....

Fait à Lille, le

La commune de Wattrelos,

La Métropole Européenne de Lille,

Le Maire

Pour le Président,

La Vice-présidente

Annexe 1 : Description des travaux, calendrier et plan de financement du programme

Commune de : Wattrelos

Projet : rénovation de 600 points lumineux d'éclairage public

I – Description du projet et des travaux

Depuis plusieurs années la commune procède à des campagnes de modernisation de son parc d'éclairage public doté de 6 050 points lumineux, notamment par le remplacement de luminaires énergivores par des luminaires LED. 900 points lumineux ont déjà fait l'objet d'une rénovation.

En 2023, il est prévu de remplacer, par les agents techniques municipaux, 600 foyers lumineux (150 à iodure 150 W, 250 à SHP 150 W et 200 à SHP 200 W) par 600 luminaires LED à 60 W.

II – Calendrier prévisionnel

Autorisation de démarrage anticipé délivrée le 20/07/2023.

III – Plan de financement prévisionnel

Dépenses totales hors taxes :

Maîtrise d'ouvrage	0,00 €
Ingénierie	0,00 €
Travaux	124 278,00 €
(autres)	0,00 €
Total :	124 278,00 €

Recettes :

Commune de Wattrelos	74 566,80 €
Fonds de concours MEL	49 711,20 €
(autres)	€
Total	124 278,00 €

Les financements suivants ont été sollicités par la commune, sans qu'il n'y ait encore d'accord formalisé :

(autres)	NEANT
----------	-------

La commune s'engage à informer la MEL si ces financements (ou tous autres sollicités ultérieurement) sont accordés, le montant du fonds de concours pouvant s'en trouver modifié.

Annexe 2 : Détermination de l'assiette des dépenses éligibles et calculs du montant prévisionnel du fonds de concours

(avec et sans cofinancements acquis)

Commune de : Wattrelos _____

Projet : rénovation de 600 points lumineux _____

Equipement concerné : éclairage public _____

Estimation des montants		
Postes travaux :	Montant (en € HT)	Montant éligible (en €)
Fourniture de 600 luminaires LED	124 278,00	124 278,00
total des travaux	124 278,00	124 278,00
<u>TOTAL GENERAL</u> :	124 278,00	124 278,00

En conséquence, la participation maximale de la MEL - **ferme et non révisable** - est fixée comme suit :

projet : rénovation de 600 points lumineux d'éclairage public	Montants
Coût du projet repris dans le plan de financement	124 278,00 € HT
Assiette des dépenses éligibles	124 278,00 € HT
Taux de participation de la MEL	40 %
Montant du fonds de concours avant correction	49 711,20 €

Plafonnement	62 139,00 €
--------------	-------------

Montant des subventions obtenues (hors MEL) *	0,00 €
Coût net prévisionnel pour la commune*	74 566,80 € HT

**hors subventions à recevoir*

Montant maximal du fonds de concours	49 711,20 €
---	--------------------

(quarante-neuf mille sept cent-onze euros et vingt centimes)

Annexe 3 : modèle de rapport technique final

Remarque : ce modèle est donné à titre indicatif et doit être adapté à chaque projet

Rapport technique final

Commune de : Wattrelos

Projet : rénovation de 600 points lumineux d'éclairage public

I - EQUIPEMENT

- Equipement :
- Propriétaire :

II - OBJET DES TRAVAUX

Travaux concernés par la convention :

- ...
- ...
- ...

III - CONVENTION

- Délibération métropolitaine : 23 B 0381 du Bureau Métropolitain du 15/12/2023.
- Convention commune/MEL signée le :
- Montant du projet H.T. :
- Montant du fonds de concours attribué :

IV - CHANTIER

- Date de l'OS de démarrage :
- Modalités de déroulement du chantier :
- Problèmes importants éventuellement rencontrés :
 - o Description
 - o Avenants en cours ou passés
 - o Impact sur le fonds de concours
- Date de fin (réception des travaux et/ou date des DGD) :

V - SUIVI DES PAIEMENTS DU FONDS DE CONCOURS

1^{er} versement

- Montant :

Transmission MEL :

Solde :

- Montant :

Transmission MEL :

VI - REMARQUES DIVERSES

....

VII - DOCUMENTS JOINTS

- ...

- ...

Annexe 4 : Règlement du fonds de concours transition énergétique du patrimoine communal

MAJ décembre 2022

Par délibération-cadre n° 20 C 0379 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de mettre en place un plan de soutien à destination des communes de son territoire pour leurs investissements d'équipements et/ou de travaux réalisés sur le patrimoine communal dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique (bâtiments et éclairage public) ou de développement des énergies renouvelables et/ou de récupération, qui contribuent à l'atteinte des engagements pris dans le cadre du nouveau Plan Climat Air Energie territorial, en mobilisant l'outil juridique du fonds de concours défini à l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le présent règlement, ayant fait l'objet d'ajustements par la délibération n°21 C 0294 du 28 juin 2021, la délibération n° 21 C 0614 du 17 décembre 2021 et la délibération n° 22 C 0410 du 16 décembre 2022, encadre la mise en œuvre de ce fonds de concours.

Les communes sont invitées à prendre contact avec les services de la MEL le plus en amont possible de leur projet afin de prendre connaissance de ces différentes dispositions et d'en tenir compte tout au long du déroulement de leur projet.

I. Opérations éligibles

Le patrimoine communal éligible au titre du présent dispositif est :

- ✓ tous les équipements nécessaires à l'éclairage des rues, places et parkings publics desservant les bâtiments communaux ainsi que des terrains et pistes sportifs communaux,
- ✓ tous les bâtiments, propriétés de la commune, assurant les services rendus au public et/ou recevant du public, tels que :
 - les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les bâtiments accueillant la restauration scolaire,
 - les bâtiments sportifs : salles pour les sports collectif et individuel, vestiaires, piscines,
 - Les bâtiments culturels : bibliothèques et équipements dédiés au service public de lecture, de documentation et d'information, conservatoires et écoles de musique, centre culturels possédant une salle de spectacle, musées, centres d'exposition d'art, cinémas,
 - les bâtiments mis à disposition des associations de la commune dont l'objet est de proposer des activités et/ou des services à la population,
 - les bâtiments accueillant des services rendus à diverses tranches de la population comme :
 - la petite enfance
 - le péri-scolaire et les centres de loisirs

- les personnes âgées
- Les bâtiments administratifs et/ou techniques permettant la gestion des services rendus à la population,
- les commerces, maisons de santé ou tiers lieux,
- les terrains, propriétés communales, comme des parkings

II. Conditions de recevabilité des projets

Toutes les communes membres de la Métropole européenne de Lille pourront bénéficier de ce fonds de concours pour les projets engagés entre le 1er mars 2021 et le 31 décembre 2026. **Les demandes de participation financière devront être transmises à la MEL avant d'engager le projet pour lequel la participation financière de la MEL est sollicitée.**

Les interventions programmées devront contribuer aux objectifs inscrits dans le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de la MEL portant sur la période 2020-2026, adopté par le Conseil métropolitain le 19 février 2021.

Le nouveau PCAET marque un changement d'échelle. En effet, la MEL s'engage à réduire de 16% les consommations énergétiques du territoire d'ici 2030, à multiplier par 2,3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La rénovation énergétique du parc tertiaire existant est au cœur de la stratégie énergétique métropolitaine, le secteur tertiaire représentant près de 20% des consommations énergétiques. Le PCAET définit pour ce secteur les objectifs suivants :

- la réduction des consommations énergétiques de 15% en 2030 et 39% d'ici 2050 ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 48% d'ici 2030 et 81% d'ici 2050 ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales dans la consommation d'énergie finale : 11 % en 2030, et 18 % en 2050 contre 4 % en 2016.

Par conséquent, la MEL devra apprécier l'opportunité de chaque projet présenté, qui sera susceptible de demande de modification.

III. Procédure

Les projets seront déposés par les communes via une plateforme numérique dédiée aux fonds de concours métropolitains, facilitant ainsi la transmission des pièces justificatives, le suivi des dossiers de candidature et les éventuels échanges entre la MEL et les communes. Dans l'attente de la pleine opérationnalité de cette plateforme, un envoi par mail, ou par papier en tout dernier ressort, sera possible.

Les pièces constitutives du dossier sont :

- Un courrier de demande de participation financière adressé à Monsieur le Président de la MEL,
- La délibération prise par le Conseil municipal pour engager le projet et mentionnant la sollicitation adressée à la MEL au titre du fonds de concours transition énergétique du patrimoine communal,
- Une note de description du projet, visant à justifier de son éligibilité au fonds de concours, reprenant notamment :
 - l'objectif global du projet,
 - les moyens mis en œuvre pour y parvenir,

- les économies d'énergie annuelles attendues lorsqu'il s'agit d'une rénovation du patrimoine,
- la production d'énergie attendue lorsqu'il s'agit d'un projet de développement des énergies renouvelables ou de récupération,
- le temps de retour sur investissement du projet engagé,
- les moyens mobilisés par la commune pour la maintenance des équipements concourant à l'efficacité énergétique du bâtiment ou des équipements d'éclairage public, à la continuité de production optimale des systèmes de production d'énergies renouvelables ou de récupération,
- les moyens mobilisés par la commune pour engager une démarche de sobriété énergétique visant à prioriser les besoins énergétiques afin de réduire la demande en énergie, en partant du principe que l'énergie la moins polluante est celle qu'on ne consomme/produit pas ;
- Le ou les études énergétiques du bâtiment ou des équipements d'éclairage public concernés ;
- Le ou les études d'opportunité et/ou de dimensionnement pour les opérations de production d'énergie renouvelables ou de récupération ;
- En cas de sollicitation de la bonification :
 - les justificatifs techniques justifiant du recours à des écomatériaux et/ou produits biosourcés ou géosourcés,
 - Une description technique précise des toitures ou façades végétalisées, accompagnée des justificatifs techniques le cas échéant,
 - la démarche exemplaire menée par la commune visant à respecter les critères exigés dans le cadre du label Effinergie BBC rénovation, du label expérimental Effinergie Patrimoine ou de l'application de la future réglementation environnementale (RE 2020) à la rénovation, de l'atteinte du critère carbone 2 du label E+/C- (future RE 2020) dans le cas d'une construction (audit ou tout autre étude énergétique/thermique),
- un plan de financement de l'opération faisant apparaître la charge nette prévisionnelle, ainsi que :
 - les dépenses de travaux ventilées par tranches et/ou lots
 - les dépenses directement liées aux travaux d'efficacité énergétique et/ou de production d'énergies renouvelables ou de récupération
 - le calcul des Certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les travaux d'efficacité énergétique, notamment en se basant sur l'outil CDnergy accessible aux communes adhérentes au dispositif métropolitain de valorisation des CEE
 - les autres subventions ou participations financières sollicitées
 - les dépenses de fonctionnement imputables à l'opération
 - un RIB.

En fonction du degré de complexité du projet et/ou de la nature des travaux à réaliser par la commune et/ou de l'absence de contrôle technique par un technicien qualifié ou un bureau d'étude compétent, la MEL se réserve la possibilité d'approfondir les informations techniques mises à sa disposition par la commune, en sollicitant toute précision qui lui semblerait utile, et le cas échéant en proposant d'autres solutions techniques qui lui paraîtraient plus pertinentes.

Pour rappel, tout projet dont les travaux sont commencés ou terminés à la date d'envoi des éléments constitutifs du dossier, ne pourra bénéficier d'une participation de la MEL au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal,

En concertation avec la commune porteuse de la demande, la MEL évaluera l'éligibilité du projet et le montant maximum de participation financière au titre du fonds de concours. Après examen du dossier, la MEL établit une proposition sur l'attribution ou non d'un fonds de concours, et le cas échéant, son montant, en tenant compte des critères de sélection et d'appréciation définis à l'annexe 1 du présent règlement. Les propositions formulées sont soumises au vote du Bureau métropolitain le plus proche. La commune bénéficiaire est ensuite invitée à prendre une délibération concordante afin d'accepter le fonds de concours attribué et d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours. La convention d'attribution est ensuite signée par les parties.

À réception des différentes pièces constitutives du dossier, et tout particulièrement du budget prévisionnel de l'opération et de son plan de financement, la MEL procédera à un calcul estimatif préliminaire du fonds de concours. **Il est vivement recommandé à la commune bénéficiaire d'attendre cette estimation préliminaire, ou le cas échéant la décision d'attribution du fonds de concours, avant de figer un montant de participation potentiellement incorrect dans une délibération municipale - dans le respect de la concordance des décisions.**

IV. Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses hors taxe concernant les marchés de prestations intellectuelles, de travaux et de fournitures d'équipements permettant :

- **la réalisation des études énergétiques** suivantes, réalisées sur le patrimoine communal décrit au paragraphe I :
 - un audit énergétique et environnemental, permettant d'identifier et d'ordonnancer un programme de travaux chiffré et argumenté, en coût global, sur la base de deux scénarios proposés minimum (BBC rénovation et objectifs réglementaires du décret tertiaire) ;
 - une simulation thermique dynamique (STD), permettant de simuler, à l'aide d'un modèle numérique, le comportement thermique des bâtiments en fonction de leur environnement et de leurs conditions réelles d'occupation. La STD est un puissant outil d'analyse facilitant la réelle atteinte d'un haut niveau de performance énergétique et de confort (été/hiver).

La participation forfaitaire sera accordée si la commune s'engage à réaliser des travaux suite à cet étude énergétique, et si cette dernière est réalisée avec l'appui de l'UGAP dans le cadre des prestations proposées de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage en efficacité énergétique-ou, le cas échéant, selon les préconisations formulées par la MEL ;

- **tous les travaux concourant à la performance énergétique et environnementale (fourniture et/ou pose) effectués dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public** décrits au paragraphe I. à l'exception des bâtiments couverts par les autres fonds de concours métropolitains, et respectant les prescriptions techniques imposées dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie pour les travaux correspondants aux opérations standardisées définies au niveau national.

En cas de **rénovation énergétique globale et performante d'un bâtiment**, une dérogation au respect des critères CEE pourra être exceptionnellement autorisée pour

certaines postes de travaux, après analyse des justificatifs apportés par la commune concernant l'impossibilité rencontrée de respecter les-dits critères CEE (impossibilité technique due à la structure du bâtiment, surcoût injustifié au vue des performances attendues, enjeux patrimoniaux, ...) ;

Dans le cas où les communes ne pourraient pas avoir recours à la rénovation performante énergétique et environnementale de leurs écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des bâtiments accueillant la restauration scolaire, car leurs principes constructifs ne le permettraient pas et/ou que la rénovation entrainerait une disproportion économique du projet (temps de retour des travaux engagés, éléments par éléments, supérieur à 30 ans), le fonds de concours accompagne les projets de reconstruction, pour le même usage, sur la même unité foncière, ou le cas échéant sur une autre unité foncière déjà artificialisée, de ces bâtiments préfabriqués modulaires suite à leur démolition. Dans l'esprit du décret n° 2016-1821 du 21 décembre 2016 et de l'arrêté du 10 avril 2017 relatifs aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales, ces constructions devront respecter les critères de performance énergétiques suivants :

- un niveau de performance « Energie 3 » de la future Règlementation Environnementale (dite RE 2020) pour les bâtiments neufs et
 - un niveau « Carbone 1 » de cette même future réglementation.
- **toutes les opérations de production d'énergie renouvelable ou de récupération installées sur le patrimoine** décrit au paragraphe I, toutes filières confondues, ainsi que **certaines travaux connexes nécessaires à la mise en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables** – à savoir notamment le renforcement de la structure du bâtiment accueillant l'installation de production d'énergie renouvelable. Cette participation sera envisageable sur justification de cette nécessaire dépense par la commune, et limitée au montant de la participation allouée par la MEL dans le cadre de ce fonds de concours au titre de l'équipement de production à proprement-dit.
- Suite à la parution de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts, il est désormais interdit de cumuler les aides publiques provenant du tarif d'achat prévu par l'État d'une part, et d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne d'autre part. Le soutien aux travaux connexes nécessaires à la mise en œuvre de l'installation de production photovoltaïque - à savoir notamment le renforcement de la structure du bâtiment accueillant cette installation - reste permis. La participation de la MEL ne pourra alors excéder 40 % du montant total investi par la commune dans le projet de production d'énergie renouvelable à proprement-dit.
- Il est rappelé que la commune se doit de respecter les réglementations en vigueur, et qu'il lui appartient de vérifier qu'elle respecte bien ce non-cumul des aides locales et de l'Etat lorsqu'elle formalise sa sollicitation de fonds de concours à la MEL.

Il est également proposé d'expérimenter une bonification « bas carbone » pour l'ensemble des projets de rénovation énergétique et de construction réalisés par les communes, et accompagnés par l'un des fonds de concours métropolitains. Visant à encourager les projets exemplaires réduisant considérablement les consommations énergétiques et l'empreinte

carbone des bâtiments, les communes pourraient bénéficier de cette bonification dans les situations suivantes :

- en cas de recours à des écomatériaux et produits biosourcés, dès lors que les réglementations en vigueur en matière de construction ou de rénovation ont été respectées, notamment la résistance au feu, et/ou à des matériaux géo-sourcés, issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche ;
- en cas de réalisation de toitures ou de façades végétalisées ;
- en cas de démarche respectant les critères exigés dans le cadre du label Effinergie BBC rénovation¹, ou à l'avenir les exigences imposées dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) appliquées à la rénovation ;
- en cas de démarche respectant les critères exigés dans le cadre du label expérimental Effinergie patrimoine² (pour le patrimoine remarquable) ;
- En cas de projet de construction faisant la démonstration de l'atteinte du critère carbone 2 du label E+/C- résultant de la future RE 2020
- En cas de projets de construction faisant la démonstration de l'atteinte du label bâtiment passif

V. Calcul de la participation de la MEL

a) Principes de calcul du fonds de concours de la MEL

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours accordé par la MEL ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune. De plus, la part que la commune supporte doit être à minima égale à 20 % de la totalité du budget prévisionnel de l'opération, le cumul des cofinancements pouvant couvrir jusqu'à 80 % du budget prévisionnel de l'opération.

Par conséquent, le montant du fond de concours délibéré par la MEL correspond au montant maximal, non susceptible de variation à la hausse, pouvant être versé à la commune et figurant dans la convention entre la commune et la MEL. Cette participation ne se substitue pas aux autres sources de financement que la commune pourrait solliciter par ailleurs.

b) Taux de participation et plafonds de financement

La participation de la MEL est fixée à 40 % des dépenses éligibles fixées ci-dessus, à l'exception :

- des audits énergétiques et environnementaux qui ouvriront droit à une aide forfaitaire de 1 000 € et des Simulations Thermiques Dynamiques (STD) qui ouvriront droit à une aide forfaitaire de 2 000 € par bâtiment audité. Par ailleurs, la MEL a saisi l'opportunité offerte par les programmes ACTEE 1 et ACTEE 2, dont elle est lauréate conformément aux délibérations du conseil métropolitain n° 20 C 0111 du 21 juillet 2020 et n° 21 C 0172 du 23 avril 2021, pour inciter encore davantage le recours aux audits énergétiques et aux simulations thermique dynamique (STD), dans l'objectif d'engager des projets de rénovation globale et performante. Pour cela, les 30 premiers audits ou

¹ <https://www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation>

² <https://www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie/le-label-effinergie-patrimoine>

STD réalisés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 15 mars 2023 bénéficieront d'une majoration du fonds de concours de 1 000 € maximum.

En cas de cumul d'études énergétiques portant sur un même bâtiment ou sur une même unité foncière comportant plusieurs bâtiments, la participation forfaitaire de la MEL s'applique dans la limite d'un montant annuel maximal représentant 40% du montant total des études. Ces études seront en partie financées grâce à l'appui financier obtenu dans le cadre du programme ACTEE ;

- de la bonification des fonds de concours métropolitains en cas de projet ayant recours à des écomatériaux et/ou produits biosourcés et/ou géo-sourcés, de la réalisation de toitures ou façades végétalisées, en cas de démarche respectant les critères exigés dans le cadre du label Effinergie BBC rénovation, Effinergie patrimoine ou l'application future de la réglementation environnementale (RE 2020) aux projets de rénovation ou en cas de projets de construction faisant la démonstration de l'atteinte du critère carbone 2 du label E+/C-³ résultant de la future RE 2020 ou de projets de construction faisant la démonstration de l'atteinte du label bâtiment passif.

Afin d'assurer une articulation simplifiée avec les autres fonds de concours métropolitains, cette bonification se traduira par une augmentation maximale de 10% du taux de participation défini par le fonds de concours accompagnant le projet en question, appliqué aux dépenses énergétiques éligibles. Les cas de bonifications ne sont pas cumulables. Ainsi, à titre d'exemple, en cas de projet éligible au fonds de concours transition énergétique et bas carbone, le taux de participation de la MEL serait porté à 50% des dépenses éligibles.

La participation annuelle de la MEL, au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, sera plafonnée à 500 000 € par commune pour un ou plusieurs projets, afin de permettre à toutes les communes de bénéficier de ce fonds de concours.

VI. Modalités de versement

a) Echancier de versement

Lorsque le montant du fonds de concours est inférieur à 50 000 €, il est procédé à un seul versement, a posteriori des travaux réalisés à la demande de la commune, et sur présentation :

- d'un état récapitulatif final certifié exact par le Maire et le comptable public faisant apparaître le détail des dépenses éligibles effectuées. Il sera accompagné du ou des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des travaux, et toute autre pièce justificative des dépenses le cas échéant,
- du plan de financement définitif, certifié exact par le Maire, incluant les subventions éventuellement accordées dans le cadre de l'opération. En cas de subventions accordées, le plan de financement sera complété par les pièces justificatives telles que les décisions, les conventions d'attribution, les délibérations ou tout document de valeur probante équivalente,
- d'un rapport technique final retraçant le déroulement de l'ensemble de l'opération,

³ www.certivea.fr/offres/label-e-c

- de pièces justifiant l'information aux tiers du financement au projet apporté par la MEL (ex : photo du panneau informant de la participation métropolitain...)

Lorsque le montant du fonds de concours est supérieur à 50 000 €, il est procédé au versement :

- d'un 1er acompte de 50% sur présentation de l'ordre de service, signé par le Maire, justifiant du démarrage des travaux
- du solde à la réception des travaux, et sur présentation :
 - o d'un état récapitulatif final certifié exact par le Maire et le comptable public faisant apparaître le détail des dépenses éligibles effectuées. Il sera accompagné du ou des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des travaux, et toute autre pièce justificative des dépenses le cas échéant,
 - o du plan de financement définitif, certifié exact par le Maire, incluant les subventions éventuellement accordées dans le cadre de l'opération. En cas de subventions accordées, le plan de financement sera complété par les pièces justificatives telles que les décisions, les conventions d'attribution, les délibérations ou tout document de valeur probante équivalente,
 - o d'un rapport technique final retraçant le déroulement de l'ensemble de l'opération,
 - o de pièces justifiant l'information aux tiers du financement au projet apporté par la MEL (ex : photo du panneau informant de la participation métropolitain...)

b) Principes de calcul du solde

Le montant réel définitif du fonds de concours est, quant à lui, calculé avant versement du solde, en fonction du montant des dépenses réelles supportées par la commune - y compris les révisions en cours de réalisation du programme de travaux -, et des subventions réellement perçues par la commune, conformément aux règles légales présentées à l'article V a).

Le principe de calcul du solde s'appuie alors sur les deux règles détaillées à l'article V.a) que les services de la MEL veilleront à respecter :

- la part de la MEL ne peut excéder la part de la commune,
- le reste à charge de la commune doit au minimum être égal à 20% du montant total des dépenses du projet. Au maximum elle ne peut bénéficier de plus de 80% de cofinancements publics et/ou privés cumulés.

Lors du versement du solde, il sera vérifié que le montant du fonds de concours défini par les modalités de l'article V b) ne dépasse pas 40 % du montant des dépenses éligibles, ou le cas échéant 50% en cas de sollicitation de la bonification (hors aide forfaitaire pour les audits énergétiques), sur la base du ou des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des marchés ainsi que, le cas échéant, de toute autre pièce justificative des dépenses. Au-delà de ce plafond, le fonds de concours sera réduit à proportion.

Si le coût réel du projet est supérieur à l'estimation de base ayant permis de déterminer le montant de la subvention, alors le fonds de concours ne pourra être réajusté à la hausse.

Si le coût réel est inférieur, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées.

La commune s'engage à restituer à la MEL les sommes éventuellement trop perçues, en cas de solde négatif en défaveur de la commune.

VII Contreparties : engagements de la commune et communication

Au risque de voir appliquer les dispositions de l'article IX – Sanctions, la commune s'engage :

- à communiquer la délibération concordante prise par son Conseil municipal dans le respect des dispositions de l'article L.5215-26, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de 3 mois suivant la décision d'attribution du fonds de concours par le Bureau métropolitain, et à signer dans la foulée la convention d'attribution de ce fonds,
- à commencer l'exécution des travaux au cours de l'année suivant l'adoption par le Conseil municipal de la délibération actant de l'attribution du fonds de concours,
- à achever les travaux et solliciter le paiement du solde en transmettant l'ensemble des justificatifs nécessaires au plus tard le 31 décembre suivant le deuxième anniversaire de la délibération municipale prise à la suite de celle de la MEL, actant de l'attribution de la subvention (cf. paragraphe III). Après ce délai, l'attribution du fonds de concours devient caduque.

Elle informera la MEL de toute modification du programme en cours (retards, problèmes importants rencontrés, avenants passés, ...) et fournira toute délibération prise dans ce sens ainsi que tout document utile au versement de l'acompte du fonds de concours.

En cas de retard pris dans l'exécution de la convention, la commune en informera la MEL par un courrier devant intervenir dans un délai maximum de 6 mois après la dernière communication écrite entre la MEL et la commune.

La commune bénéficiaire s'engage à installer un panneau de chantier reprenant le logo de la MEL et, d'une manière générale, comme pour chacun des partenaires, à faire référence au partenariat financier dans toute action de communications liées au projet.

VIII Contrôle

La commune s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la MEL de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par la MEL, en vue de vérifier l'exactitude des documents fournis.

IX Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement ou de la convention d'attribution du fonds de concours par la commune bénéficiaire, la MEL pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées et prononcer la résiliation de la convention, par envoi d'un courrier avec accusé-réception, sans respecter de préavis.

La résiliation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts par la Métropole européenne de Lille.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_017-AR



**Annexe 5 : Délibération cadre instaurant le fonds de concours transition
énergétique du patrimoine communal**

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION
DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'OMS

RAPPORT N° : **18**

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DELFOSSE
Conseiller Municipal Délégué

Le Budget Primitif 2024 prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 44 000 € à l'Office Municipal des Sports (OMS).

Or, la loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès lors que le cumul annuel de subvention d'une association est supérieur à 23 000 €.

La délibération du 30 juin 2022 a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville, l'Office Municipal des Sports (OMS) et les associations sportives évoquant les modalités de versement des subventions municipales.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour permettre le versement de la subvention à l'association.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 11.02.2024..

Publié le : 11.02.2024.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

O. LEUQUE

AVENANT N°2

À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 30 JUIN 2022

Entre la VILLE DE WATTRELOS,

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT,

Et L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS,

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre BORDET,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : À l'article 2 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 44 000 € est allouée à l'association ».

Article 2 : Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Wattrelos le,

Le Maire

Le Président de l'OMS

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE,
L'OMS ET L'UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE FOOTBALL

RAPPORT N° : **19**

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DELFOSSE
Conseiller Municipal Délégué

Le Budget Primitif 2024 prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association Union Sportive Wattrelosienne (USW) Section Football.

Or, la loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès lors que le cumul annuel de subvention d'une association est supérieur à 23 000 €.

La délibération du 30 juin 2022 a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville, l'Office Municipal des Sports (OMS) et l'association USW Football évoquant les modalités de versement des subventions municipales aux associations sportives.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour permettre le versement de la subvention à l'association.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

[Signature]

AVENANT N°1

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240208-D_2024_02_019-AR



À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 30 JUIN 2022

Entre la VILLE DE WATTRELOS,

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT,

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS,

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre BORDET,

Et l'UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE FOOTBALL,

Représentée par son Président, Monsieur Pierre-Olivier KETELERS,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : À l'article 2 de la convention précitée est précisé :

« Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 25 000 € est allouée à l'association ».

Article 2 : Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Wattrelos le,

Le Maire

Le Président de l'OMS

Le Président de l'USW Football

CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION D'ENTRE LA VILLE, L'OMS ET LE COW HANDBALL

RAPPORT N° : **20**

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DELFOSSE
Conseiller Municipal Délégué

Le Budget Primitif 2024 prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 700 € à l'association COW Handball.

Or, la loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès lors que le cumul annuel de subvention d'une association est supérieur à 23 000 €.

La délibération du 30 juin 2022 a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville, l'Office Municipal des Sports (OMS) et l'association COW Handball évoquant les modalités de versement des subventions municipales aux associations sportives.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour permettre le versement de la subvention à l'association.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09. FEV. 2024

Publié le : 09. FEV. 2024



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance

[Signature]

O. LEVEQUE

AVENANT N°2

À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 30 JUIN 2022

Entre la VILLE DE WATTRELOS,
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique BAERT,

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS,
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre BORDET,

Et le COW HANDBALL
Représenté par son Président, Monsieur Jérôme D'ATH,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : À l'article 2 de la convention précitée est précisé :
« Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 30 700 € est allouée à l'association ».

Article 2 : Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Wattrelos le,

Le Maire

Le Président de l'OMS

Le Président du COW Handball

FERME PEDAGOGIQUE :
REPRISE EN REGIE MUNICIPALE DU CHEPTEL ANIMALIER

RAPPORT N° : **21**

RAPPORTEURE : Madame Émeline DEBAERE-BOITTE
Conseillère Municipale Déléguée

Construite en 1850 et rachetée par la ville au début des années 1980, la ferme Grimonprez est devenue ferme pédagogique au cœur du parc du Lion grâce à une gestion mixte communale et associative.

L'association des « amis de la ferme de Wattrelos » ayant pour objet « de faire connaître et de mettre en valeur la Ferme Pédagogique en proposant un programme d'action pour tout public, en partenariat avec la Ville de Wattrelos » n'a plus la capacité de mobiliser des bénévoles pour procéder à des animations. Elle demeure néanmoins propriétaire de certains animaux et en substitution, le personnel municipal assure certains soins aux animaux, la programmation de l'équipement et l'accueil des publics.

La création d'une Direction municipale dédiée à la Ville Nature a permis de mettre en action la valorisation de la Ferme Pédagogique de Wattrelos et de ses animaux. Elle a étoffé son équipe, en qualité et en compétences, adapté les horaires, développé une programmation diversifiée, et le public apprécie cette démarche d'engagement et de sensibilisation aux questions environnementales, de biodiversité et de bien-être animal.

La gestion administrative crée des confusions dans la prise en charge des dépenses, puisque les animaux issus de différents propriétaires vivent en commun et le budget municipal comme celui de l'association participent indifféremment aux frais, à la nourriture et aux soins des animaux sans pouvoir associer les dépenses qui incombent à chacun.

Il apparaît nécessaire de rassembler les animaux individuellement issus de plusieurs propriétaires (ville, association, propriétés conjointes, propriétés privées) en un cheptel unique et, en accord avec l'association « Les amis de la ferme pédagogique de Wattrelos » de reprendre l'intégralité de la gestion de la ferme pédagogique en régie municipale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa délégation spécifique au bien-être animal, et pour parer à tout événement épizootique, la Direction Départementale des Productions de la Population des (DDPP) incite la ville à détenir les éléments et maîtriser les démarches administratives mises en œuvre pour le cheptel présent à la Ferme.

Enfin, il est rappelé qu'une ferme pédagogique ne peut-être, pour des raisons sanitaires et de bien-être animal un refuge destiné à récupérer des animaux abandonnés.

La liste des têtes confiées à la ville, par espèces, remis avec les éléments sanitaires de traçabilité, d'identification et factures leur correspondant, ainsi que les biens mobiliers concernés sont les suivants :

Animaux appartenant à l'association et faisant l'objet d'une reprise :

- 1 vache
- 3 cochons vietnamiens
- 6 chèvres
- 1 bélier
- 3 brebis
- 5 essaims
- 1 lapin

Mobilier appartenant à l'association et faisant l'objet d'une reprise :

- 4 ruches
- 1 Four à pain
- 1 grande brouette
- 1 machine à traire (en panne)

Il est ainsi proposé par l'association des « amis de la ferme pédagogique de Watrelos » une reprise de ce patrimoine vivant et matériel à titre gracieux sous la condition que ces animaux ne soient pas revendus ou séparés de notre ferme.

Les suivis vétérinaires, dépenses de soins, de nourriture et d'hébergement incombent désormais à la ville sur le budget municipal.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de :

- accepter la reprise des animaux appartenant à L'association « Les amis de la ferme pédagogique de Watrelos » à titre gracieux.
- faire sienne la gestion entière du cheptel municipal
- gérer les animations dans le cadre de la ferme pédagogique
- décider la mise en application de ces modalités à compter du 1er mars 2024

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,



Transmis en Préfecture le : 1.9. FEV. 2024...

Publié le : 1.9. FEV. 2024.....

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire
L'Elu Délégué

Zohra REIFFERS



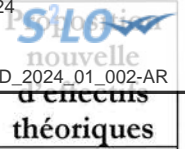
Secrétaire de séance

O. LEUQUE

GRADES	Effectifs	Effectifs	Effectifs
	théoriques actuels	recrues	d'effectifs théoriques
Agent de maîtrise (28h / semaine)	8	0	0
Agent de maîtrise (20h / semaine)	2	0	0
Agent de maîtrise (18h / semaine)	1	0	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	55	44	50
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (28h / semaine)	2	0	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (32h / semaine)	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	130	96	106
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (18h / semaine)	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (20h / semaine)	2	2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (24h / semaine)	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (28h / semaine)	10	8	10
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (32h / semaine)	4	2	4
Adjoint technique	130	114	130
Adjoint technique (20h / semaine)	1	1	1
Adjoint technique (24h / semaine)	5	1	2
Adjoint technique (28h / semaine)	20	14	17
Adjoint technique (29h / semaine)	1	0	0
Adjoint technique (32h / semaine)	2	0	2
Total filière technique	563	427	500
Filière sociale			
Conseiller socio-éducatif	1	1	1
Assistant socio-éducatif principal	1	0	1
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	2	2	3
Educateur jeunes enfants	5	1	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	9	4	7
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	10	3	7
Agent social principal 1 ^{ère} classe	2	1	2
Agent social principal 2 ^{ème} classe	10	7	10
Agent social	12	6	12
Total filière sociale	52	25	46
Filière médico-sociale			
Infirmier soins généraux hors classe	1	0	1
Infirmier soins généraux	3	0	1
Puéricultrice hors classe	2	2	3
Puéricultrice	0	0	1
Diététicien	1	0	1
Auxiliaire puériculture classe supérieure	14	12	14
Auxiliaire puériculture classe normale	14	9	12
Aide soignant classe supérieure	1	1	1
Aide soignant classe normale	1	0	1
Total filière médico-sociale	37	24	35
Filière sportive			
Conseiller principal activités physiques et sportives	1	1	1
Conseiller activités physiques et sportives	1	0	1
Educateur activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	10	8	10
Educateur activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	3	2	3
Educateur activités physiques et sportives	1	1	1
Opérateur activités physiques et sportives	2	0	1
Total filière sportive	18	12	17

GRADES	Effectifs théoriques actuels		théoriques
Filière culturelle			
Conservateur bibliothèque en chef	1	0	1
Bibliothécaire principal	1	1	1
Bibliothécaire	1	0	1
Assistant conservation principal 1 ^{ère} classe	7	3	5
Assistant conservation principal 2 ^{ème} classe	3	1	3
Assistant conservation	2	0	2
Adjoint patrimoine principal 1 ^{ère} classe	8	7	8
Adjoint patrimoine principal 2 ^{ème} classe	6	3	5
Adjoint patrimoine	4	3	6
Professeur enseignement artistique hors classe	4	3	4
Professeur enseignement artistique hors classe (2h / semaine)	1	1	1
Professeur enseignement artistique hors classe (2h30 / semaine)	2	2	2
Professeur enseignement artistique hors classe (13h / semaine)	1	0	0
Professeur enseignement artistique classe normale	2	1	2
Professeur enseignement artistique classe normale (2h / semaine)	1	0	0
Professeur enseignement artistique classe normale (4h / semaine)	0	0	1
Professeur enseignement artistique classe normale (4h30 / semaine)	1	0	0
Professeur enseignement artistique classe normale (8h / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	7	3	7
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (3h / semaine)	2	1	2
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (4h / semaine)	2	0	0
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (5h / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (5h30 / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (6h / semaine)	2	1	2
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (7h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (9h / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (10h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (11h / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (12h / semaine)	2	2	2
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (13h30 / semaine)	2	0	2
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (14h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (15h / semaine)	2	2	2
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (16h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (17h / semaine)	1	1	1

GRADES	Effectifs	Effectifs	Effectifs
	théoriques actuels	recus	nouveaux d'effectifs théoriques
Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (17h30 / semaine)	0	0	1
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	4	1	4
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (3h / semaine)	2	0	1
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (3h45 / semaine)	1	0	1
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (4h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (5h / semaine)	1	1	2
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (6h / semaine)	1	0	1
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (7h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (8h / semaine)	2	0	0
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (9h / semaine)	1	1	1
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (10h / semaine)	2	1	2
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (11h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (12h30 / semaine)	1	0	2
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (13h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (16h / semaine)	1	0	0
Assistant enseignement artistique	3	0	3
Assistant enseignement artistique (16h / semaine)	1	0	0
Total filière culturelle	98	44	83
Filière animation			
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	0	3
Animateur	3	2	5
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	8	6	8
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	13	7	13
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe (22h / semaine)	1	0	1
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe (28h / semaine)	3	1	3
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe (32h / semaine)	2	0	2
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe (34 heures / semaine)	5	5	8
Adjoint animation	14	11	16
Adjoint animation (6h / semaine)	1	1	1
Adjoint animation (14h30 / semaine)	1	1	1
Adjoint animation (28h / semaine)	4	3	5
Adjoint animation (32h / semaine)	3	0	3
Adjoint animation (34h / semaine)	22	17	22
Total filière animation	82	55	92



GRADES	Effectifs théoriques actuels	Effectifs réels	Effectifs théoriques
Filière police			
Directeur police municipale	1	0	0
Chef service police municipale principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Chef service police municipale principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Chef service police municipale	1	1	1
Brigadier-chef principal	13	10	13
Gardien-brigadier	15	14	16
Total filière police	32	25	32
Total général	1077	761	992

POUR : 43/43 VOIX
 CONTRE : / VOIX
 ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le : 09.FEV.2024.

Publié le : 09.FEV.2024.....



Le Maire,
 Pour le Maire,
 L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS
 Zohra REIFFERS



Le Maire,
 Pour le Maire
 L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS
 Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance

O. LEVEQUE
 O. LEVEQUE